



ACTES DES ASSISES DE LA FAMILLE

La prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants
de 4 à 18 ans

31 mai 2016, Université de Genève

Table des matières

I. Allocution d'ouverture des Assises de la famille <i>Ida Koppen, Présidente d'Avenir Familles</i>	1
II. Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants : cas du canton de Genève » <i>Gianluigi Giacomel et Antonio Martin Diaz, chargés de recherche, Observatoire Universitaire du sport et des loisirs, Université de Lausanne</i>	3
III. Approfondissements de quelques questions complémentaires <i>Eric Widmer, Professeur, Directeur Observatoire des familles, Université de Genève</i>	11
IV. Conciliation travail-famille, partage des tâches et charges des enfants <i>Marie-Agnès Barrère-Maurisson, sociologue, chercheuse du CNRS à l'Université Paris 1</i> ...	19
V. Les rythmicités psychologiques de l'enfant, entre temps de la famille et temps de travail, quels équilibres ? <i>René Clarisse et Nadine Le Floc'h, maîtres de conférence, psychologues, Université de Tours</i>	24
VI. Points forts et conclusions de l'atelier « Ecoles » <i>Marieke Voorspotel</i>	43
VII. Points forts et conclusions de l'atelier « Associations extrascolaires » <i>Jacques-Antoine Gauthier</i>	47
VIII. Points forts et conclusions de l'atelier « Entreprises » <i>Jean-Michel Bonvin</i>	52
IX. Points forts et conclusions de l'atelier « Familles » <i>Clémentine Rossier</i>	56
X. Points forts et conclusions de l'atelier « Institutions publiques de soutien » <i>Marlène Sapin</i>	58
XI. Réflexions et conclusions du colloque <i>Manuel Tettamanti</i>	61

I. Allocution d'ouverture des Assises de la famille

Ida Koppen, Présidente d'Avenir Familles

Bonjour et bienvenue aux Assises de la famille 2016.

C'est un honneur et un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui au nom des membres du Comité et de la Commission scientifique d'Avenir Familles.

Les Assises de la famille, que nous inaugurons aujourd'hui, sont une des activités de l'association Avenir Familles créée en 2015.

Chaque année, toujours plus ou moins dans la même période - fin mai, début juin - Avenir Familles organise les Assises de la famille sur un thème d'actualité de la politique familiale dans le canton de Genève. Cette année le thème des Assises est « La prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants de 4 à 18 ans ». Vous, cher publique, représentez les professionnels, les intervenants auprès des familles qui travaillent dans ce domaine.

Le programme des Assises 2016 se base sur une étude faite par l'Université de Genève sur les pratiques et besoins des familles du canton. Le programme de ce matin commencera, en fait, avec une présentation de cette étude par les chercheurs mêmes, les docteurs Gianluigi Giacomel et Antonio Martin Diaz ; suivra un débat animé par le professeur Eric Widmer, responsable de l'axe recherche d'Avenir Familles. Après la pause café, nous aurons l'opportunité d'écouter deux analyses du thème par une sociologue, la docteure Marie Agnès Barrère-Maurisson de l'Université Paris 1 et deux psychologues, les docteurs René Clarisse et Nadine Le Floc'h de l'Université de Tours.

Le but des Assises est de faire le lien entre les besoins des familles, la recherche scientifique et les réalités des professionnels de la famille afin d'apporter des éléments pertinents à la politique de la famille dans le canton. C'est pourquoi, pendant l'après-midi, nous nous retrouverons dans des ateliers pour élaborer le thème du point de vue de la pratique.

Il y a 5 ateliers, organisés selon les 5 acteurs principaux dans le domaine de la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale:

1. les écoles,
2. les associations extrascolaires,
3. les entreprises,
4. les familles,
5. les institutions publiques de soutien à la famille.

Nous aurons 1h30 pour répondre aux deux questions posées dans chaque groupe. La logistique des ateliers sera expliquée au début de l'après-midi. Après les ateliers et la pause, un retour est prévu en plénum et nous aurons également le temps pour formuler des conclusions ensemble. Le Comité d'Avenir Familles se chargera de préparer un document adressé aux autorités cantonales avec des propositions

concrètes pour améliorer la réalité de la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants dans le canton.

Je termine mon allocution d'ouverture en soulignant que l'association Avenir Familles est orientée autour de trois axes :

- l'axe parents-familles avec le guichet informatif à l'usage des familles auprès de Pro Juventute;
- l'axe professionnel qui prévoit des assises annuelles et d'autres rencontres régulières chapeautées par l'Office protestant de consultations conjugales et familiales;
- ainsi que l'axe recherche, sous la responsabilité du département de sociologie de l'Université de Genève en collaboration avec l'Observatoire de la famille.

Le but principal d'Avenir Familles est d'améliorer l'adaptation des mesures de soutien aux familles aux réalités familiales du canton de Genève, de mieux coordonner les initiatives dans le canton et de créer des synergies entre les différents acteurs privés et publics.

Je remercie les sponsors d'Avenir Familles, une fondation privée genevoise sans le soutien de laquelle l'association n'aurait pas pu être constituée, ainsi que tous les membres d'Avenir Familles.

Le soutien des sponsors suivants nous a permis d'organiser les Assises :

- le pôle de recherche LIVES de l'Université de Genève ;
- le décanat de la Faculté des sciences de la société ;
- la Fondation Meyrinoise du Casino ;
- la Direction générale de l'action sociale du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé ;
- le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Je remercie les membres du Comité, les membres de la Commission scientifique et les collaborateurs d'Avenir Familles pour leur engagement et leur travail précieux.

II. Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants : cas du canton de Genève »

Gianluigi Giacomel et Antonio Martin Diaz, chargés de recherche, Observatoire Universitaire du sport et des loisirs, Université de Lausanne

1. Etude sur la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois : éléments méthodologiques

L'étude a été réalisée entre janvier et juin 2014 par l'Observatoire Universitaire du Sport et des Loisirs (OUSL), sur mandat conjoint du Service de la jeunesse et des écoles (DEJ) et du Service des institutions pour l'enfance (ECO) de la Ville de Genève, en collaboration avec le Département de l'instruction publique (DIP) de l'Etat de Genève.

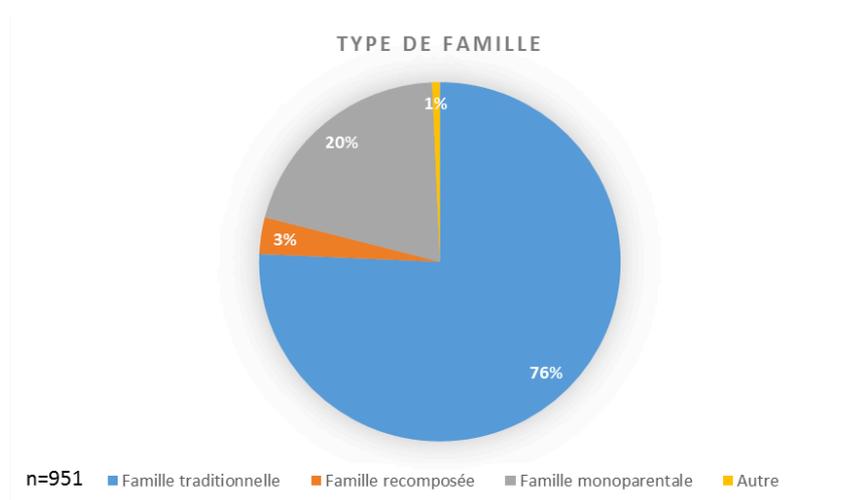
Elle comprend deux volets :

- La prise en charge et garde des enfants (4-12 ans) pendant les jours scolaires (mercredis y compris) ;
- Les activités des enfants et jeunes (4-18 ans) pendant les différentes périodes de vacances scolaires.

L'échantillon est composé de 1'728 ménages résidents à Genève, comptant au moins un enfant de 4 à 18 ans et représentatifs de la population du Canton. Les données ont été récoltées par le biais d'entretiens téléphoniques et en ligne, réalisés par l'institut de sondage LINK grâce à des questionnaires d'environ 20-25 min. Les questions portaient sur les pratiques de garde pendant le mois de novembre 2013, comme mois de référence.

2. Profil des familles de l'échantillon

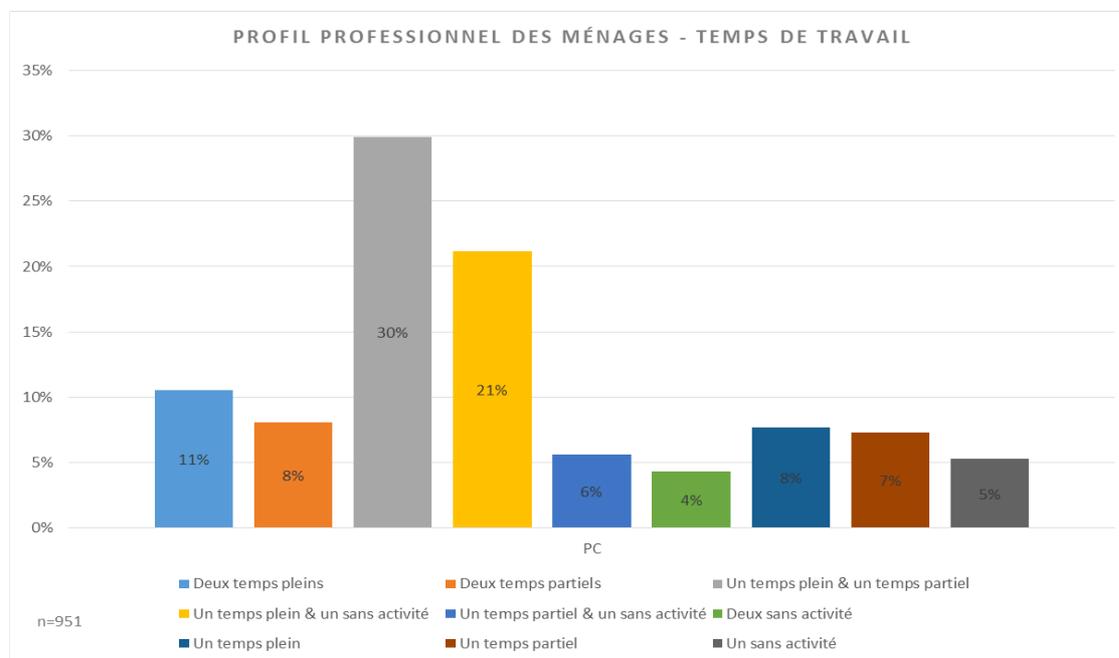
Prise en charge pendant les jours scolaires (4-12 ans)



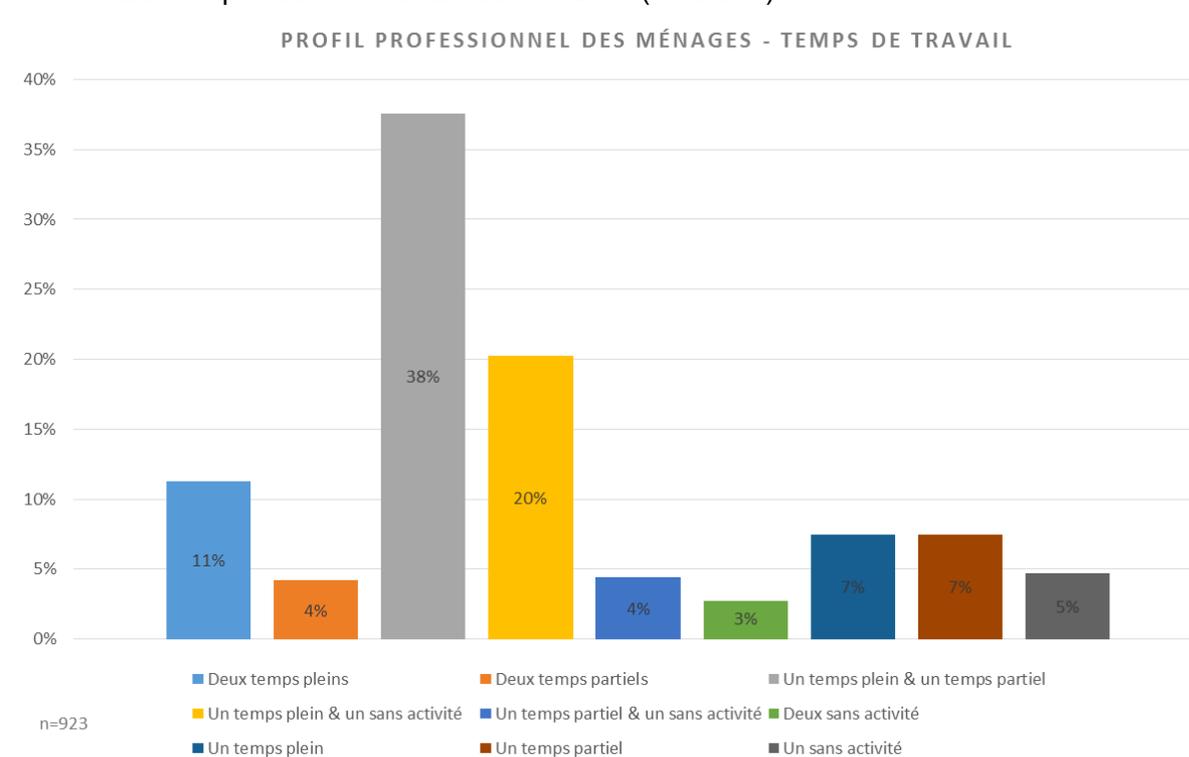
Les pourcentages sont très similaires pour les activités pratiquées pendant les vacances scolaires.

Profil professionnel

Prise en charge pendant les jours scolaires (4-12 ans)



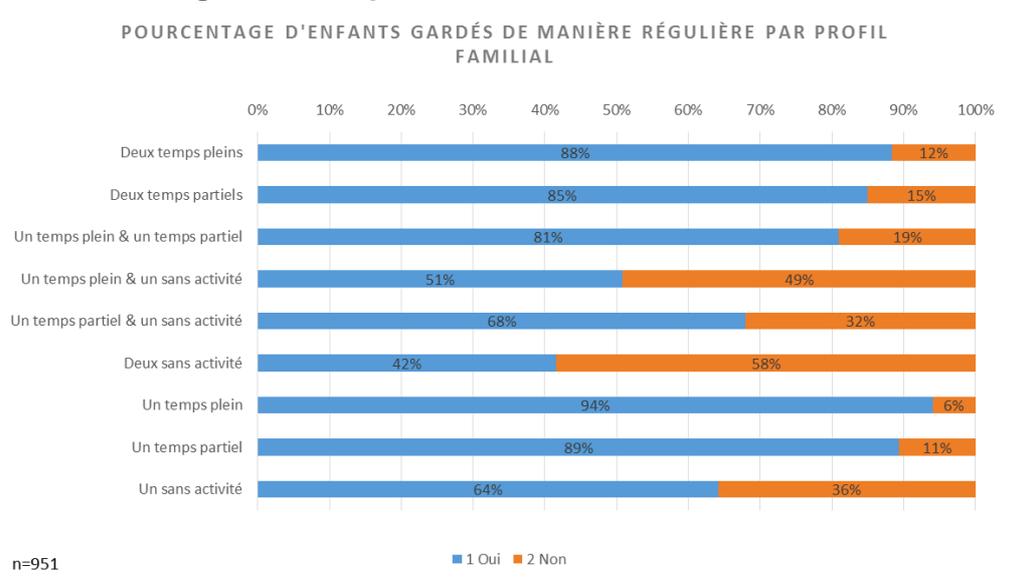
Activités pendant les vacances scolaires (4-18 ans)



3. Prise en charge régulière

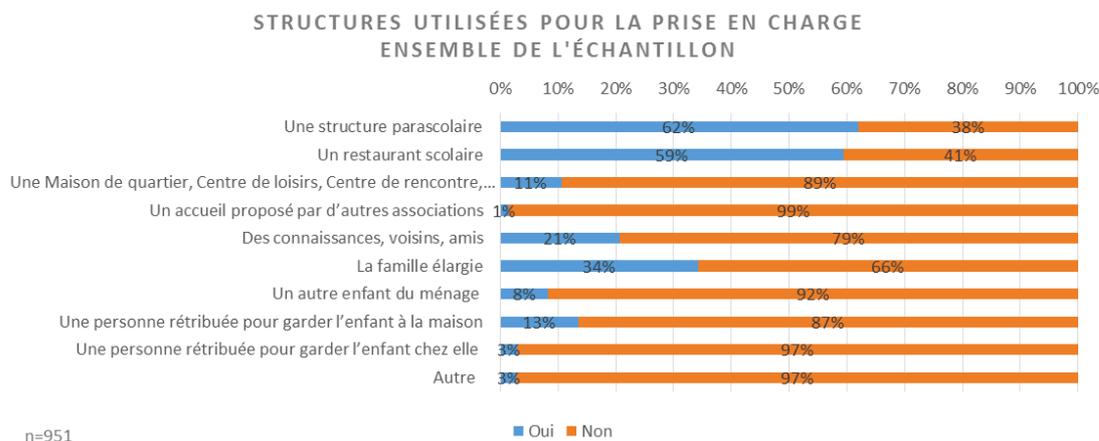
74% des enfants sont gardés de manière régulière, c'est-à-dire qu'ils fréquentent une structure d'accueil parascolaire, le restaurant scolaire, une maison de quartier ou qu'ils sont gardés par d'autres personnes que ses parents telles que nounou, baby-sitter, jeune-fille au pair, voisins, amis, grands-parents, etc. de manière régulière (au moins une heure par semaine) durant le mois de novembre 2013.

Prise en charge selon le profil familial

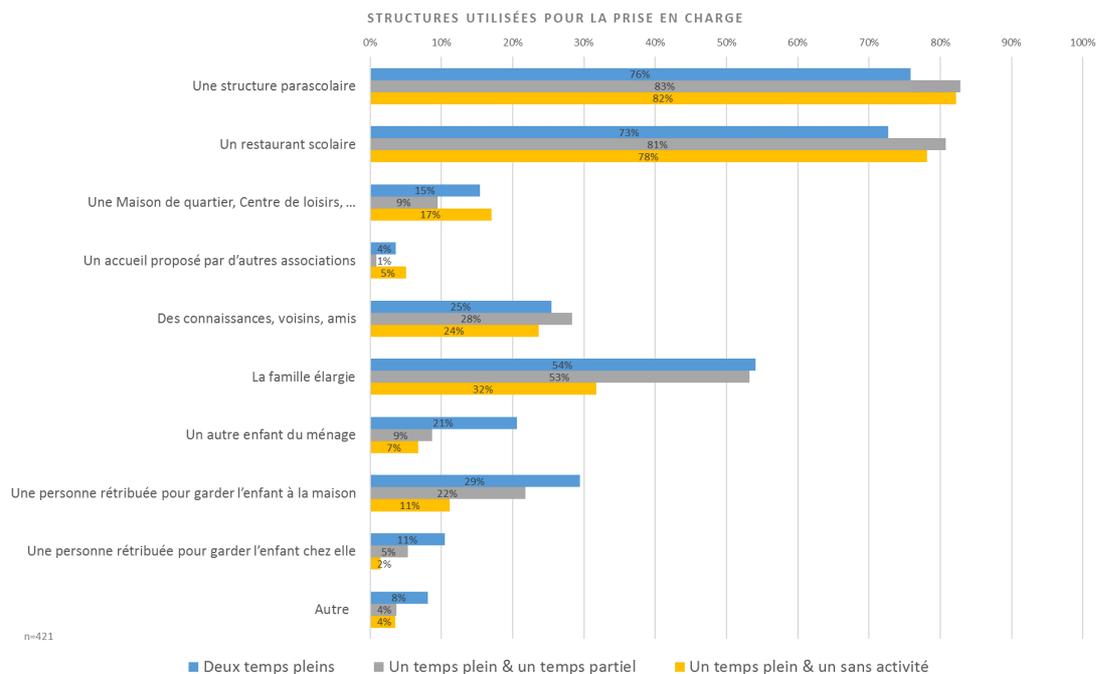


On constate un lien entre le taux d'activité des parents et la garde des enfants. La dépendance est encore plus marquée pour les familles monoparentales.

Structures utilisées



Le parascolaire et le restaurant scolaire sont les modes de garde les plus utilisés, par plus de 50% des familles interrogées. Les modes liés à une certaine proximité familiale (famille élargie, un autre enfant) et à une proximité géographique (voisins, personnes pour garder l'enfant à la maison) sont également assez répandus (entre un tiers et un quart des familles).

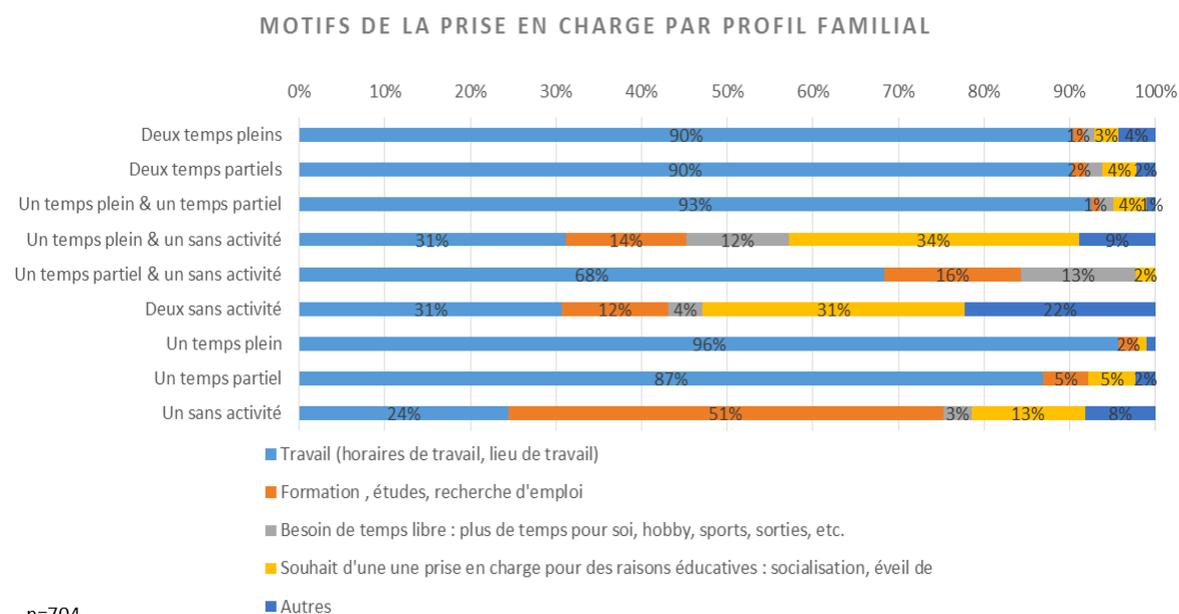


Un taux d'activité élevé (avec potentiellement un revenu plus élevé) permet d'utiliser de manière plus importante la garde à la maison. La famille élargie reste un mode de garde privilégié (en dehors de la garde institutionnelle), sauf si l'un des deux conjoints ne travaille pas.

4. Motifs de prise en charge : vue d'ensemble

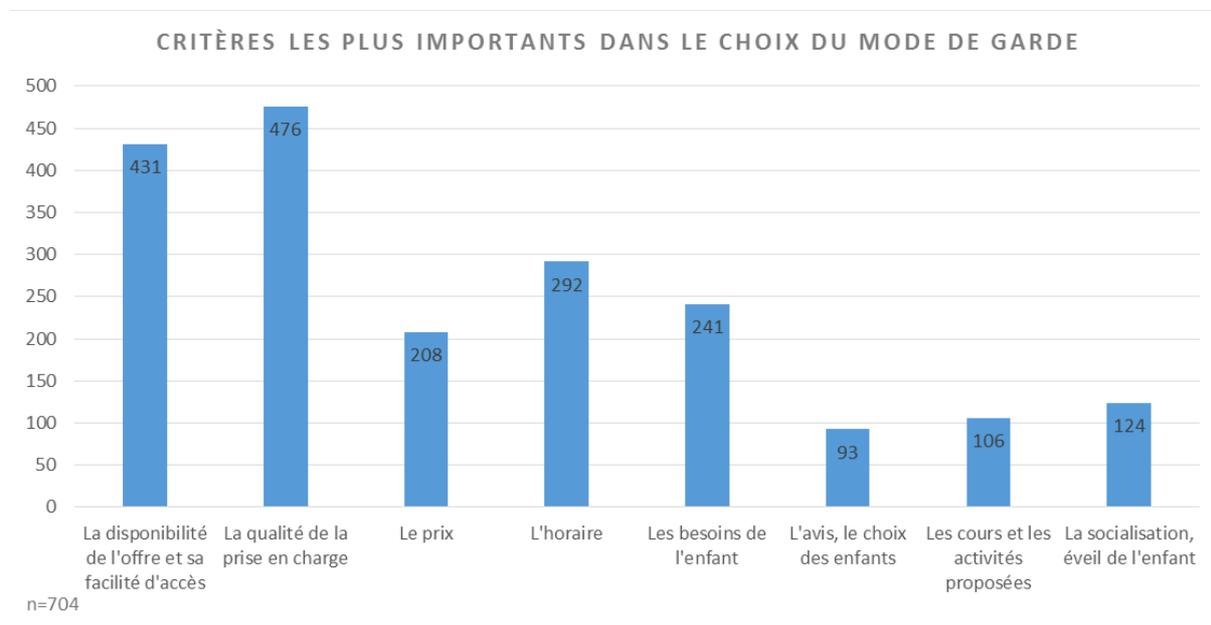
Le travail et la formation sont les motifs principaux de la prise en charge avec respectivement 77% et 7% des réponses. Ensuite il y a les besoins de l'enfant, 4%, et les raisons éducatives, 9%. Les besoins des parents obtiennent 4% des réponses.

Motifs de prise en charge selon le profil familial



Le travail et la formation restent les motifs principaux de garde de l'enfant. Globalement, si le taux d'activité d'un parent ou des deux parents diminue, la raison éducative devient le premier motif de garde.

Motifs de prise en charge : critères du choix



La qualité de la prise en charge est le principal critère du choix, puis vient la disponibilité de l'offre. L'horaire et les besoins de l'enfant sont aussi très cités, mais loin derrière. D'autres critères, comme le prix, sont moins déterminants pour le choix.

5. Activités effectuées selon les périodes de vacances

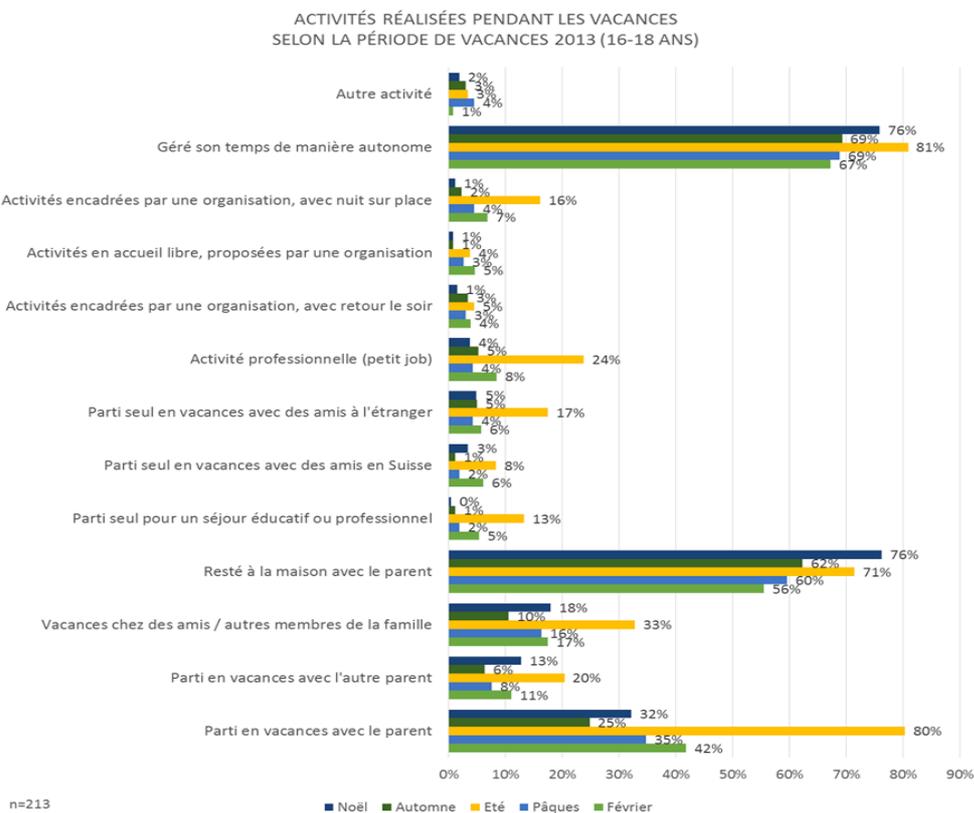
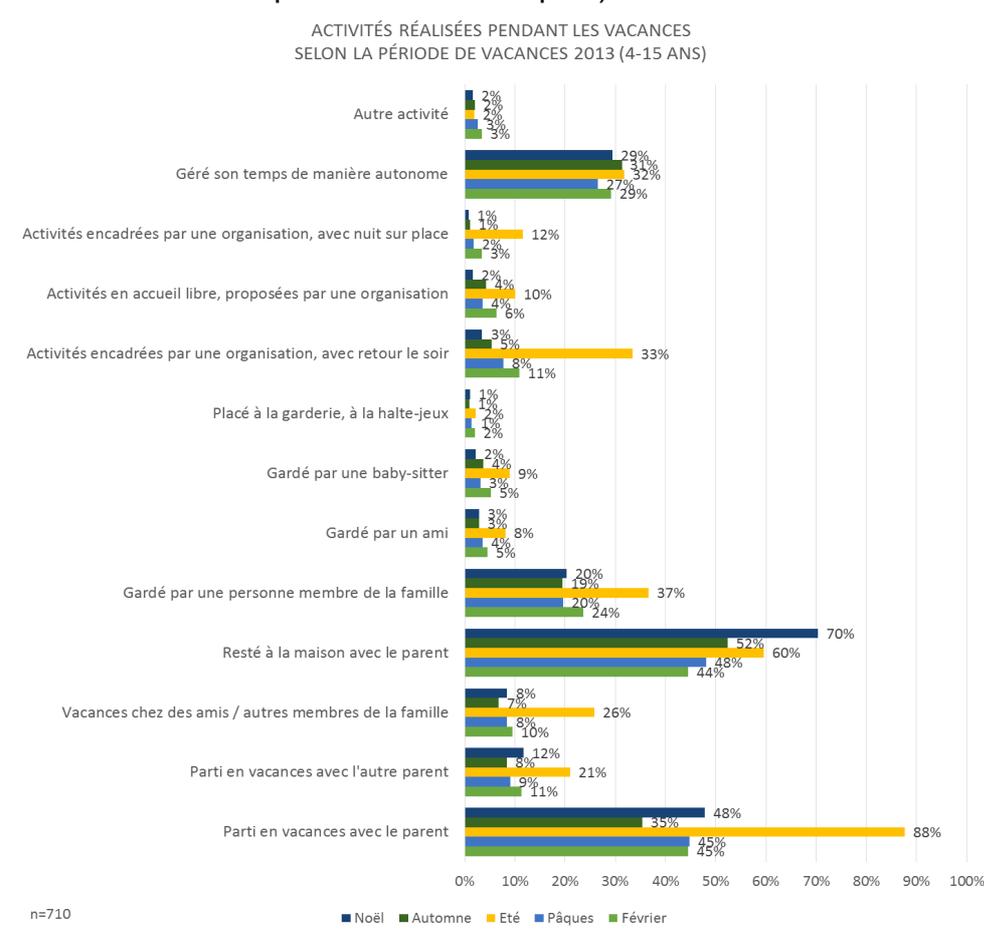
Pendant la période des vacances d'été, le départ avec le parent demeure une activité très répandue (88% des moins de 16 ans, 80% chez les 16 ans et plus). Les vacances d'été sont caractérisées par les activités les plus nombreuses et variées, ce qui s'explique facilement par la longue durée des vacances par rapport aux autres périodes étudiées. C'est la période de vacances qui connaît le plus fort taux de participation aux activités encadrées, dans toutes les classes d'âge.

A Noël, les enfants ont au contraire tendance à rester à la maison avec le parent (70% des moins de 16 ans, 77% chez les 16 ans et plus), avec toutefois une part importante d'entre eux qui partent avec les parents, en particulier chez les moins de 16 ans (48% du total, contre 32% des 16 ans et plus)

Les vacances d'automne sont, dans l'absolu, celles qui connaissent le moins de départs (seul 1 enfant sur 3 environ est parti avec le parent de référence, les départs avec d'autres personnes étant également inférieurs par rapport aux autres périodes de vacances).

Globalement, au cours de l'ensemble des périodes de vacances, la gestion du temps de manière autonome par les enfants est présente, de manière plus significative,

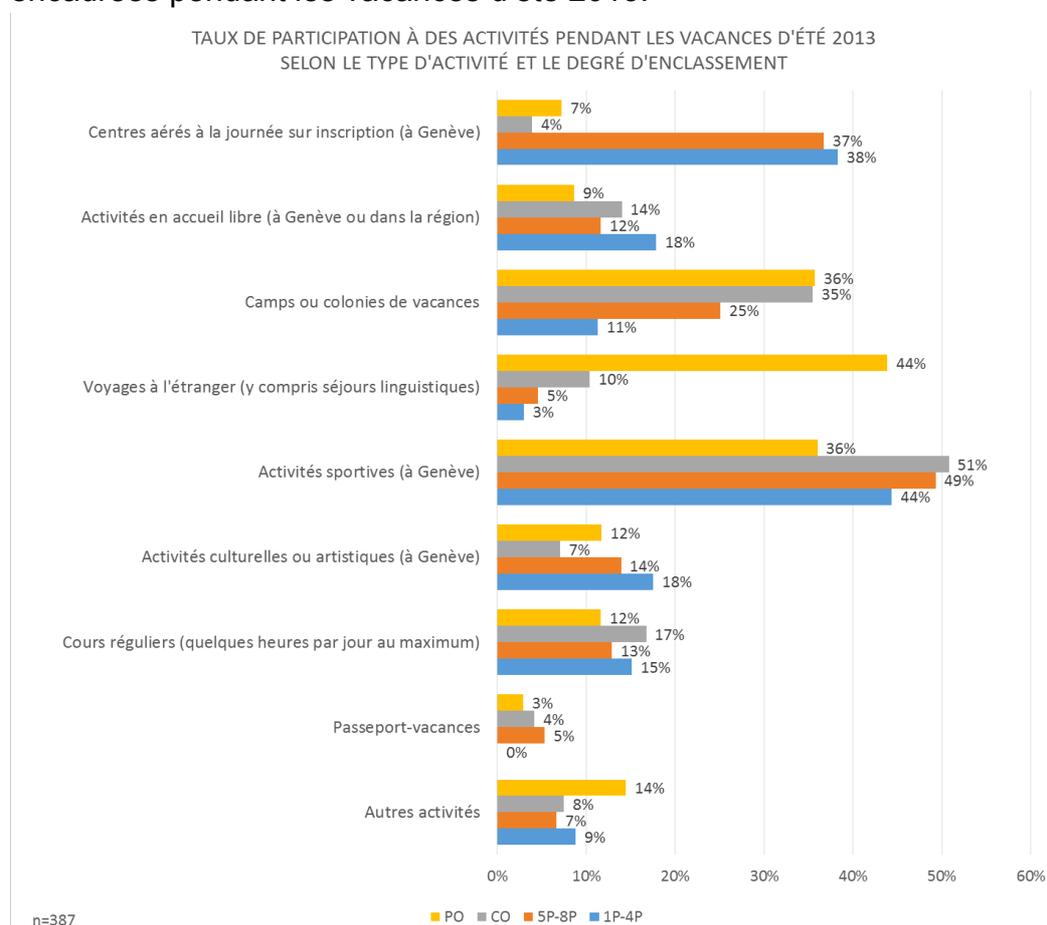
logiquement, auprès des 16-18 ans (entre 27 et 32% des répondants pour 4-15 ans, entre 65% et 81% pour les 16 ans et plus).



Les enfants appartenant à des ménages monoparentaux partent moins souvent en vacances que les autres (en particulier en été, 15% des enfants de ménages monoparentaux ne sont pas partis, contre 5% des enfants de ménages biparentaux). Les enfants appartenant à des ménages avec des parents sans emploi sont ceux qui renoncent le plus aux départs en vacances, pour quasiment toutes les périodes de vacances considérées (26% en été, par exemple). En considérant l'ensemble des périodes de vacances de l'étude, un peu plus de 3% des jeunes entre 4 et 18 ans ne sont pas partis du tout en 2013. (Moins de 2% auprès des ménages où au moins l'un des deux parents travaille à plein temps ; près de 15% auprès de ménages où le ou les parents n'ont pas d'activité professionnelle).

6. Activités encadrées : taux de participation

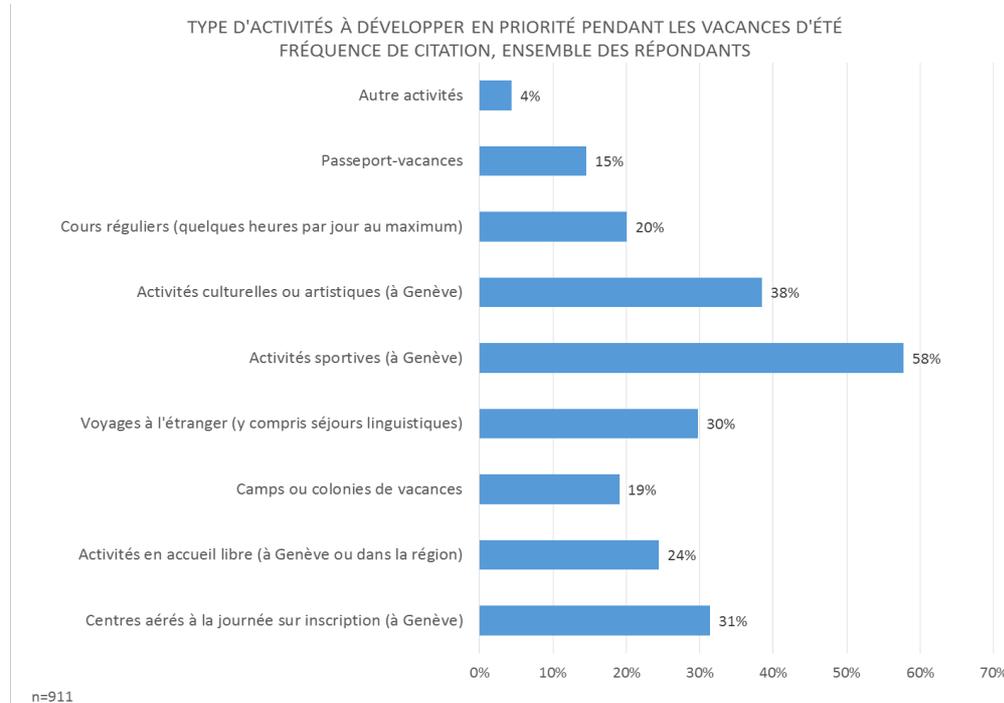
42% des personnes interrogées ont répondu avoir inscrit leur enfant à des activités encadrées pendant les vacances d'été 2013.



Les activités sportives ont surtout du succès auprès des 8-12 ans et des 12-15 ans (autour des 50%) alors que ce taux tombe à 36% pour les 16-18 ans. Les centres aérés à la journée sur inscription ont une incidence plutôt forte auprès des 4-8 ans et des 8-12 ans, et faible auprès des autres classes d'âge. Pour les camps de vacances, la tendance est inversée, puisque ceux-ci ont plus de succès auprès des jeunes de 12-18 ans.

Les motifs d'inscription les plus récurrents ont trait au développement des compétences de l'enfant (sportives et artistiques) et à sa confrontation à des expériences nouvelles (72% des réponses).

Des motifs liés à la socialisation de l'enfant suivent, cités par plus de la moitié des répondants (se faire de nouveaux amis et apprendre la vie en commun et le partage). Les raisons liées à des questions de gestion ou d'organisation familiale sont moins courantes.



7. Activités pendant les vacances : Tendances et évolution

La part des ménages ayant pris des vacances en été avec leur enfant est restée stable ces 10 dernières années (87% des familles en 2002 ; 86% en 2013).

La part des inscrits à des activités encadrées en été a crû de manière significative en l'espace de 10 ans. 42% des personnes interrogées ont répondu avoir inscrit leur enfant à des activités encadrées pendant les vacances d'été 2013. En 2002, elles étaient 29%.

L'accès à l'information concernant les activités mêle aussi bien les canaux informels (bouche-à-oreille) et les nouvelles technologies.

La structure de la demande a évolué ces 10 dernières années. En 2002, les camps et colonies de vacances étaient de loin les activités les plus souvent fréquentées (39% des cas en 2002, contre seulement 25% en 2013), alors que les activités sportives arrivaient seulement en 3ème position (21% en 2003, contre 46% aujourd'hui). La part des centres aérés à la journée parmi les activités encadrées reste quant à elle stable entre 2003 et 2013, avec environ 25-26% des préférences.

Étude complète disponible sur le site Ville de Genève <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1403599806-activites-parascolaires-rapport-point/>

III. Approfondissements de quelques questions complémentaires

*Eric Widmer, Professeur, Directeur Observatoire des familles,
Université de Genève*

L'analyse des activités extrascolaires par rapport aux inégalités est basée sur l'enquête réalisée par l'Observatoire Universitaire du sport et des Loisirs décrite précédemment par MM Gianluigi Giacomel et Antonio Martin Diaz intitulée « la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois : pratiques et besoins des familles » (voir chapitre précédent).

L'objectif de cette deuxième partie de l'analyse est d'évaluer les différences entre milieux sociaux et structures familiales du point de vue de leur utilisation des structures extrascolaires mises à disposition par les institutions ou de manière informelle. Quand on parle du recours aux activités extrascolaires, on doit se demander si l'on est tous égaux de ce point de vue ou s'il y a des différences. Est-ce que cet enfant que l'on espère encadré, soit après l'école, soit pendant les vacances, est aidé ou entouré de la même manière dans tous les milieux sociaux ou si, paradoxalement, l'enfant n'est pas plus seul, plus laissé à lui-même dans les milieux sociaux les plus vulnérables où les ressources économiques, culturelles et en termes de réseau social sont les plus faibles ?

Cette question va être traitée de deux points de vue : premièrement, à travers un portrait des utilisateurs des différentes activités ; puis, deuxièmement, on verra si l'utilisation a le même sens pour tous les milieux sociaux, si cette utilisation est associée au même degré de satisfaction, si elle ne se fait pas plutôt par défaut ou par obligation dans certains milieux et par choix dans d'autres.

I. Portrait des utilisateurs

Fréquence des modes de garde en période scolaire et de vacances

Le premier tableau montre qu'au niveau des fréquences des modes de garde et des prises en charge extrascolaires, les deux modes les plus importants sont le parascolaire et le restaurant scolaire qui concernent de manière régulière les deux tiers des familles. Vient ensuite l'aide de la famille élargie avec 35% des familles concernées, puis, ensuite, les connaissances, voisins, amis, la garde à la maison, c'est-à-dire la présence à la maison d'un-e baby-sitter ou d'une nounou et, finalement, les maisons de quartier, qui sont moins importantes.

I.1. Fréquences des modes de garde, en période scolaire, enfant de 4 à 12 ans (%)

Répondants dont les enfants ont utilisé au moins une heure par semaine l'activité proposée durant le mois de novembre 2013		
	N	%
<i>Parascolaire</i>	599	63
<i>Restaurant scolaire</i>	575	61
<i>Famille élargie</i>	328	35
<i>Connaissances, Voisins, amis</i>	194	20
<i>Garde à la maison</i>	132	14
<i>Maison de quartier</i>	107	11
<i>Autre enfant du ménage</i>	79	8
<i>Accueillant familial</i>	29	3
<i>Associations</i>	14	2

Notes: N= 951; sans pondération; pourcentage sur l'ensemble des répondants

FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ
Institut de recherches sociologiques

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

En ce qui concerne la période des vacances scolaires, notamment des vacances d'été, on constate que 88% des enfants partent en vacances avec leurs parents, c'est le mode le plus fréquent. Un parent reste avec l'enfant à la maison pendant les vacances, 59% ; l'enfant a participé au moins à une activité encadrée par une organisation, 47% ; l'enfant est gardé par un membre de la famille élargie, 37% ; l'enfant gère son temps de manière autonome, 31%.

I.2. Fréquences des modes de garde, vacances d'été, enfant de 4 à 15 ans (%)

Tous les répondants interviewés sur les vacances ayant un enfant de 4 à 15 ans		
	N	%
<i>Parent part avec l'enfant</i>	578	88
<i>Parent reste avec l'enfant à la maison</i>	391	59
<i>L'enfant a participé à au moins une activité encadrée par une organisation</i>	309	47
<i>Vous l'avez fait garder par un membre de la famille</i>	241	37
<i>Vous l'avez laissé gérer son temps de manière autonome</i>	206	31
<i>Vous l'avez envoyé en vacances chez des amis/la famille</i>	170	26
<i>Autre parent part avec l'enfant</i>	138	21
<i>Vous l'avez fait garder par une baby-sitter</i>	59	9
<i>Vous l'avez fait garder par un ami-e</i>	53	8

Notes: sans pondération; N= 658, sur l'ensemble des répondants dont l'enfant a entre 4 et 15 ans

FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ
Institut de recherches sociologiques

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

La question est de savoir si ces différents modes de prise en charge sont mobilisés de la même manière selon les milieux sociaux et les structures des familles à la fois pendant les périodes scolaires et les vacances.

Pratiques de garde selon le taux d'activité professionnelle

On remarque, premièrement, que le taux d'activité des parents a évidemment une importance non négligeable. Par exemple, le parascolaire est mobilisé par seulement 53% des personnes qui ont un taux d'activité de moins de 50%, contre 79% des personnes qui ont un taux d'activité entre 70 à 89%, ce qui représente des différences assez importantes. Il en va de même pour le restaurant scolaire. Le taux d'activité n'a, par contre et de manière intéressante, pas d'effet sur l'aide de la famille élargie. La famille élargie, le réseau familial et surtout les grands-parents n'interviennent pas plus en cas de taux d'activité élevé, notamment bien sûr de la femme, que lorsque le taux d'activité est relativement faible.

A propos des vacances, on fait plus ou moins le même constat. Les parents restent bien davantage à la maison avec l'enfant quand le taux d'activité est plutôt faible, alors que la garde à la maison est relativement plus importante quand on a un taux d'activité élevé.

1.3. Répartition des pratiques de garde selon le taux d'activité professionnelle (%)
(période scolaire, enfants de 4 à 12 ans)

	<50% (n=61)	50-69% (n=137)	70-89% (n=181)	>90% (n=346)	Total (n=951)	Chi-2
<i>Parascolaire</i>	53	67	79	65	63	17.00**
<i>Restaurant scolaire</i>	51	63	76	63	61	16.56**
<i>Famille élargie</i>	31	44	44	38	35	4.48 (ns)
<i>Connaissances voisins, amis</i>	16	31	20	20	20	9.56*
<i>Garde maison</i>	5	14	17	20	14	9.50*

Notes: % calculés sur actifs N=725; sans pondération; ***p.<0.001; **p.<0.01; *p.<0.05; †.<0.10; ns=non significatif

Pratiques de garde selon la structure familiale

Plus intéressant et plus marqué est l'impact de la structure familiale sur ces dimensions. Les parents qui vivent seuls utilisent davantage les services mis à disposition par l'Etat, notamment le parascolaire et le restaurant scolaire que ceux qui vivent en couple. De manière intéressante, ce n'est pas le cas pour l'aide du réseau familial, des voisins et des amis et ce n'est pas le cas pour la garde à la maison. Les familles de type monoparental font davantage appel aux services de

l'Etat, mais ne reçoivent pas plus d'aide de leur réseau familial, des voisins et ne sont pas plus capables que les autres de mobiliser des aides payantes de type privée. L'effet de la structure familiale se retrouve aussi sur le fait que les parents partent en vacances ou non avec leur enfant. C'est significativement plus le cas des familles vivant en couple qu'en situation monoparentale : 91% des familles vivant en couple partent avec leur enfant, alors que seulement 73% des familles monoparentales le font.

**I.5. Répartition des pratiques de garde selon la structure familiale (%)
(période scolaire, enfants de 4 à 12 ans)**

	Vit en couple (n=752)	Vit seul (n=199)	Total (n=951)	Chi-2
<i>Parascolaire</i>	59	76	63	19.37***
<i>Restaurant scolaire</i>	57	73	61	17.53***
<i>Famille élargie</i>	33	40	35	3.02†
<i>Connaissances, voisins, amis</i>	19	25	20	3.46†
<i>Garde maison</i>	14	14	14	0.02 (ns)

Notes: sans pondération; ***p.<0.001; **p.<0.01; *p.<0.05; †.<0.10; ns=non significatif



Pratiques de garde selon le revenu du ménage

Les chiffres montrent que les bas revenus de salaire à Genève sont associés avec une moindre mobilisation du parascolaire, du restaurant scolaire, mais aussi et c'est intéressant, de la famille élargie que les familles à revenu moyen et élevé. Cette moindre utilisation des structures mises en place par l'Etat de la part des familles modestes, ainsi que du réseau familial, contredit l'idée que les familles de classe populaire, auraient des réseaux familiaux qui leur permettraient de compenser leur déficit financier. Ce n'est pas le cas. Ces familles à revenu modeste ont finalement moins d'accès à pratiquement toutes les modalités de prise en charge extrascolaire.

I.7. Répartition des pratiques de garde selon le revenu du ménage (%)
(en période scolaire, enfant de 4 à 12 ans)

	Bas <6000 Chf (n=323)	Moyen 6000-10000 (n=283)	Elevé >10000 (n=233)	Total (n=951)	Chi-2
<i>Parascolaire</i>	54	69	74	63	27.64***
<i>Restaurant scolaire</i>	51	66	71	61	26.23***
<i>Famille élargie</i>	27	40	40	35	15.06**
<i>Connaissances voisins, amis</i>	22	19	23	20	1.35 (ns)
<i>Garde maison</i>	5	13	27	14	54.31***

Notes: sans pondération; ***p.<0.001; **p.<0.01; *p.<0.05; †.<0.10; ns=non significatif

FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ
Institut de recherches sociologiques



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

En ce qui concerne les questions de pratiques associées aux vacances, on retrouve les mêmes constatations ; les parents à bas niveau de revenu partent moins souvent en vacances avec leurs enfants et les font moins participer à une activité encadrée. Dans les familles à bas revenu à Genève, on a 30% d'enfants qui participent à des activités encadrées alors que ce chiffre est de 60% dans les familles à revenu élevé. Les effets sont donc assez importants, puisqu'ils passent du simple au double.

I.8. Répartition des pratiques de garde selon le revenu du ménage (%)
(vacances d'été, enfants de 4 à 15 ans)

	Bas <6000 Chf (n=155)	Moyen 6000-10000 (n=200)	Elevé >10000 (n=212)	Total (n=658)	Chi-2
<i>Parent part avec enfant</i>	78	90	95	88	26.44***
<i>Parent reste avec enfant à la maison</i>	58	62	60	59	0.43 (ns)
<i>A participé à activité encadrée (organisation)</i>	30	48	59	47	30.45***
<i>Gardé par un membre de la famille</i>	33	41	39	37	2.35 (ns)
<i>Gère son temps de manière autonome</i>	39	30	27	31	5.64†
<i>Envoyé en vacances chez des amis/la famille</i>	21	26	32	26	5.08†

Notes: sans pondération; ***p.<0.001; **p.<0.01; *p.<0.05; †.<0.10; ns=non significatif

FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ
Institut de recherches sociologiques



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Pratiques de garde selon le statut professionnel

On retrouve ces effets quand on considère non pas le revenu des personnes, mais leur statut professionnel en distinguant d'un côté les ouvriers et les employés qui constituent la plus grande partie des familles, les cadres moyens, les cadres supérieurs-chefs d'entreprise et finalement les indépendants. Les effets du statut professionnel s'observent sur pratiquement toutes les dimensions évoquées. Le parascolaire et les restaurants scolaires sont plus utilisés par les cadres moyens que par tous les autres statuts professionnels, la famille élargie est mobilisée un peu plus chez les cadres moyens également et, puis, la garde à la maison est une pratique nettement plus courante chez les cadres supérieurs et les chefs d'entreprise. On a d'un côté des cadres moyens qui utilisent les services mis en place par le canton ou la commune, des cadres supérieurs et des chefs d'entreprise qui recourent plutôt aux services privés qu'ils payent eux-mêmes et, finalement, des ouvriers et employés qui font moins appel, en comparaison, à ces différentes modalités de prise en charge. Pour les vacances, on observe seulement un effet de garde de l'enfant par un autre membre de la famille, qui est un peu plus évoqué par les ouvriers, les cadres moyens que par les cadres supérieurs. L'effet sur les vacances est faible, alors qu'il est très fort sur les activités au cours de l'année.

I.9. Répartition des pratiques de garde selon le statut professionnel (%)
(en période scolaire, enfant de 4 à 12 ans)

	Ouvriers, employés (n=517)	Cadres moy. (n=72)	Cadres sup., Chefs d'entreprise (n=79)	Indép. (n=57)	Au foyer (n=74)	Chômage (n=87)	Total (n=951)	Chi-2
<i>Parascolaire</i>	67	81	65	65	30	58	63	49.60***
<i>Restaurant scolaire</i>	64	79	62	63	28	56	61	45.84***
<i>Famille élargie</i>	40	46	39	33	11	22	35	34.93***
<i>Connaiss. voisins, amis</i>	21	24	22	25	11	17	20	6.09 (ns)
<i>Garde maison</i>	11	31	43	12	4	6	14	83.19***

Notes: sans pondération; ***p.<0.001; **p.<0.01; *p.<0.05; †.<0.10; ns=non significatif

Importance de l'impact du revenu

Les analyses de régression permettent de contrôler ces variables et de voir laquelle, entre le taux d'activité du couple, la structure familiale ou le revenu du ménage, est

vraiment déterminante. Elles montrent que le revenu du ménage, qui est un indicateur de position sociale des familles, est vraiment le facteur le plus déterminant. Son effet sur les pratiques de garde est plus important que le taux d'activité des parents, par exemple.

II. Satisfaction et utilisation par défaut

Le niveau de satisfaction est très similaire selon les milieux sociaux avec un taux d'insatisfaction finalement assez élevé par rapport au parascolaire et aux cuisines scolaires et beaucoup plus faible en ce qui concerne les autres types de prise en charge. Paradoxalement, les structures les plus utilisées engendrent plus d'insatisfaction sans distinction de la structure familiale ou du milieu social.

Lors du sondage, les parents étaient questionnés sur les raisons de leur recours aux services de garde de l'Etat. Parmi les réponses à choix, celle de l'utilisation « par défaut » était proposée. Les résultats montrent que les structures familiales et sociales ont un effet important sur l'utilisation par défaut. Les familles monoparentales disent plus souvent que les autres qu'elles utilisent le parascolaire et le restaurant scolaire par défaut, parce qu'il n'y a pas d'autres solutions. De même, les familles populaires avec des faibles niveaux de revenu et ayant un statut socio-professionnel plus bas que les autres, indiquent plus généralement pour ces mêmes services une utilisation par défaut.

III. Conclusion

Les familles vulnérables, qui ont moins de CHF 6'000.- de revenu (du ménage) mensuel, sont placées dans une situation où elles utilisent moins les différents modes de garde mis à leur disposition, que ce soit des modes de garde étatiques ou autres. L'enfant est davantage laissé seul dans ces familles, qui vivent des situations dans lesquelles il faudrait au contraire davantage l'entourer pour compenser, d'une certaine manière, les désavantages sociaux liés à un milieu modeste. Pourquoi ce différentiel, comment le résorber, comment faire en sorte que ces familles populaires utilisent les services de l'Etat, me semble être une question très importante sur laquelle nous devrions réfléchir ? Le coût a certainement une influence, mais comme mentionné dans la présentation précédente des collègues, le coût financier ne semble pas être la motivation principale des familles. D'autres questions se posent comme celle de la méconnaissance des institutions par ces familles populaires, qui sont souvent des familles migrantes qui connaissent mal les institutions genevoises. Le manque d'intégration sociale, on a vu, par exemple, que le bouche à oreille est quelque chose de très important pour obtenir des informations. Est-ce que les familles sont moins intégrées de ce point de vue-là ? On peut parler également de timidité sociale lorsque certaines familles populaires ont l'impression d'être jugées par les professionnels, ce qui va entraîner une attitude de méfiance par rapport aux services de l'Etat. Peut-être plus fondamentalement, un autre facteur a trait aux

styles d'interaction familiale, que nous avons décrites avec le prof. Jean Kellerhals, dans plusieurs ouvrages. Il s'agit des manières de « faire famille » qui sont très contrastées selon les milieux sociaux à Genève, et en Suisse¹, comme nous avons pu le montrer dans une grande étude sur les configurations familiales et les parcours de vie réalisées par le Pôle de recherche NCCR LIVES (<https://www.lives-nccr.ch/>). Manque d'intégration, timidité sociale, ou encore les styles d'interaction familiale sont des dimensions qui me semblent importantes et qu'il faut garder à l'esprit pour discuter des mesures à prendre pour faire en sorte que les enfants ne soient pas laissés à eux-mêmes.

¹ Kellerhals, J., Widmer, E.D. (2012). *Familles en Suisse. Nouveaux liens*. 3ème édition. Le Savoir suisse, Lausanne.

IV. Conciliation travail-famille, partage des tâches et charges des enfants

Marie-Agnès Barrère-Maurisson, sociologue, chercheuse du CNRS
à l'Université Paris 1

La prise en charge des enfants dépend du partage des tâches dans la famille (entre travail professionnel et travail domestique et parental) et du rôle joué par les institutions (collectivités, entreprises, Etat).

La question de la charge des enfants est liée aux modalités de conciliation entre le travail et la famille :

- au niveau individuel : dans la famille
- au niveau méso-social : à travers les institutions, l'école, les entreprises
- au niveau macro-social : au titre des politiques publiques, ou de l'Etat.

1. Historique des régulations familiales

a. La famille au centre

Tableau 1. Hommes et femmes, famille et emploi, à l'âge du familialisme			
Années 1960-1970	Famille	Régulation sociale	Marché du travail
Modèle dominant	Familles conjugales puis à deux actifs non équivalents	Familialisme	Développement de l'activité féminine Tertiarisation
Partage du travail familial ou professionnel entre hommes et femmes (a)	Homme : 20 % Femme : 80 %	Conciliation travail-famille <ul style="list-style-type: none"> • en direction des femmes • « articulation » travail-famille • via les politiques familiales 	Homme : 70 % Femme : 30 %

b. Les femmes au centre

Tableau 2. Hommes et femmes, famille et emploi, à l'âge du féminisme			
Années 1980	Famille	Régulation sociale	Marché du travail
Modèle dominant	Familles à deux actifs actifs équivalents	Féminisme	Développement de l'activité féminine Tertiarisation
Partage du travail familial ou professionnel entre hommes et femmes (a)	Homme : 30 % Femme : 70 %	Conciliation travail-famille <ul style="list-style-type: none"> • pour les femmes dans l'emploi • « conciliation » travail-famille • via les politiques d'emploi 	Homme : 63 % Femme : 37 %

c. L'enfant au centre

Tableau 3. Hommes et femmes, famille et emploi, à l'âge du parentalisme			
Années 1990-2000	Famille	Régulation sociale	Marché du travail
Modèle dominant	Familles recomposées, monoparentales Reconnaissance des familles homoparentales	Parentalisme	Flexibilité structurelle Flexi-sécurité
Partage du travail familial ou professionnel entre hommes et femmes (b)	Homme : 33 % (soit 2/3) Femme : 67 % (soit 1/3)	Conciliation travail-famille <ul style="list-style-type: none"> • pour les hommes et les femmes • mesures de « parentalité » • politiques d'entreprises 	Homme : 60 % Femme : 40 %

2. Les mutations récentes en matière de conjugalité et de parentalité

Les différences restent marquées dans la prise en charge des enfants mais des changements institutionnels apparaissent, à travers de nouvelles formes de conjugalité et de parentalité.

Dans les faits, la prise en charge des enfants est encore très différente au sein de la

famille. Les femmes consacrent 3h30 par jour aux tâches domestiques, contre 2h pour les hommes.

Répartition des temps sociaux selon le sexe			
<i>Unité : heures et minutes</i>			
	Hommes	Femmes	<i>Ecart hommes-femmes</i>
Temps physiologique (sommeil, soins personnels et repas)	11:07	11:24	- 00:17
Temps professionnel (travail, études, formation, trajets)	06:05	4:48	+01:17
Temps domestique	02:00	03:26	- 01:26
- Dont ménage, cuisine, linge, courses	01:08	02:35	- 01:27
- Dont soins aux enfants et adultes	00:18	00:36	- 00:18
- Dont bricolage	00:20	00:05	+00:15
- Dont jardinage, soins aux animaux	00:14	00:10	+00:04
Temps libre	03:20	02:45	+00:35
- Dont télévision	01:48	01:25	+00:22
- Dont lecture	00:09	00:14	- 00:05
- Dont promenade	00:10	00:12	- 00:02
- Dont jeux, Internet	00:30	00:17	+00:13
- Dont sport	00:13	00:07	+00:06
Temps de sociabilité (hors repas)	00:43	00:45	- 00:02
- Dont conversations, téléphone, courrier	00:16	00:19	- 00:03
- Dont visites, réceptions	00:23	00:23	=00:00
Trajets (hors travail)	00:43	00:55	+00:07
Ensemble	24:00	24:00	
Durée moyenne au cours d'une journée (du lundi au dimanche). Hommes et femmes ayant un emploi- France métropolitaine.			

Des changements institutionnels profonds sont en cours avec l'émergence de nouveaux rapports familiaux :

- La dissociation de la conjugalité et de la parentalité ;
- Les nouvelles formes d'exercice de la parentalité, comme la parentalité biologique vs la parentalité sociale et la parentalité institutionnelle vs la parenté relationnelle.

Ces évolutions dans les rôles et les places de chacun, ont donc accompagné de nouvelles modalités de prise en charge.

La conciliation travail-famille devient un thème intégré dans la gestion des entreprises. On est passé d'un système d'aide à la famille (ou à la mère) à une aide à la parentalité, avec néanmoins, des services à l'enfance, qui restent insuffisants. La famille élargie est un soutien important, les grands-parents assurant 15 à 37h par semaine de garde des enfants.

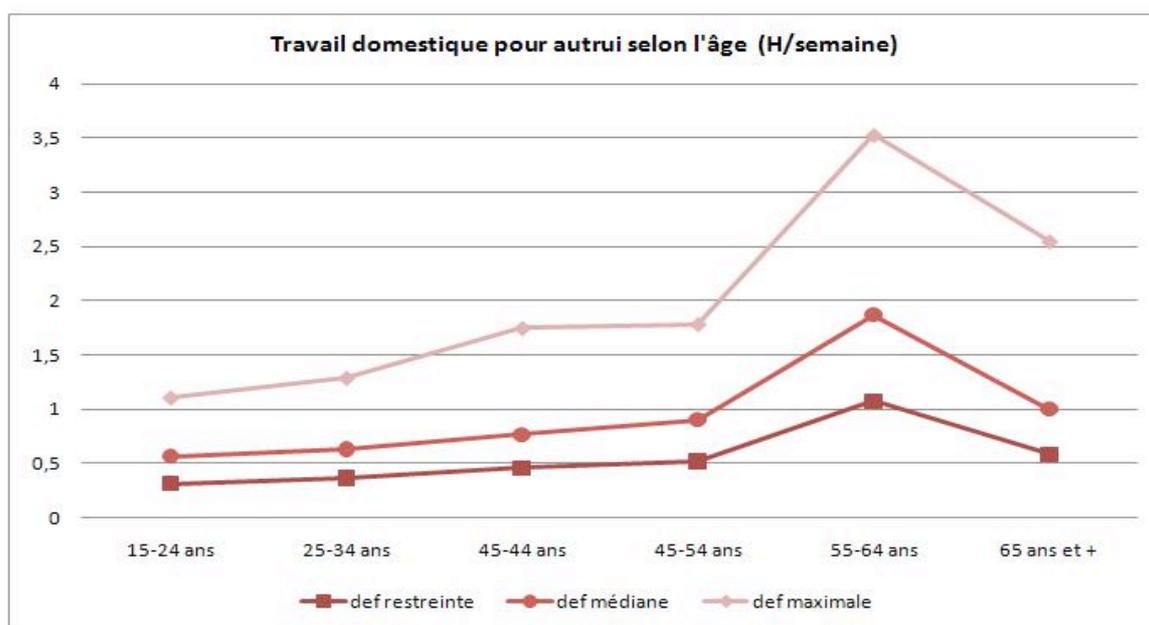
3. Formes post-modernes de conciliation ? Le rôle des grands-parents

Les seniors, en emploi, vont être plus nombreux pour des raisons démographiques, mais aussi en raison du recul de l'âge de la retraite, phénomène qui va s'accroître pour les femmes. En matière de conciliation travail/famille, ils risquent d'être surchargés par le travail domestique à cause des événements suivants :

- La prise en charge de leurs parents âgés ;
- Le phénomène des « enfants boomerang » ;
- Les problèmes de santé au travail.

Ceci rend d'autant plus nécessaire l'aménagement des conditions de travail comprenant la flexibilisation de l'organisation, de la durée et des horaires de travail.

La charge domestique des actifs seniors



Les femmes sont toujours plus insérées sur le marché du travail, mais les politiques d'emploi et les politiques familiales restent mal coordonnées, d'où la nécessité de définir une nouvelle stratégie impliquant tous les acteurs.

Pour une meilleure prise en charge des enfants, outre les solutions intergénérationnelles, il faut mettre en œuvre une action concertée en matière de

politiques familiales, mais aussi de politiques d'emploi. Et pourquoi pas aussi s'attacher à recomposer les conditions de travail et d'emploi ; repenser l'organisation du travail et recomposer les temps sociaux. ? Une véritable politique de la parentalité doit être mise en place avec le développement de pratiques coordonnées de parentalité à travers les entreprises, les collectivités, les régions, le pays pour une meilleure prise en charge des enfants et un service aux familles dans un contexte de transformations permanentes.

V. Les rythmicités psychologiques de l'enfant, entre temps de la famille et temps de travail, quels équilibres ?

*René Clarisse et Nadine Le Floc'h, maîtres de conférence, psychologues,
Université de Tours*

Partie 1. Des rythmes propres de l'enfant à l'aménagement des temps de l'enfant, quelles priorités sur la journée, la semaine et l'année ?

René Clarisse

Partie 2. Conciliation travail et vie de famille et enjeux pour les rythmes de l'enfant, apports d'une approche éco systémique.

Nadine Le Floc'h

Résumé

L'enfant est un être global. La formule pourrait apparaître banale. Elle conserve pourtant une réelle actualité lorsqu'il s'agit de penser les temps de vie de l'enfant et le projet éducatif et sociétal qui les accompagne. De nombreux acteurs sont concernés par cette réflexion et l'harmonisation judicieuse des choix de chacun des acteurs conditionne la qualité de la réponse éducative apportée à tous les enfants et à leurs familles.

Ce préalable exprime assez fidèlement l'évolution des travaux consacrés aux rythmes de l'enfant. Après avoir établi des points de repères sur la connaissance des rythmes propres de l'enfant, leur importance pour le développement de l'enfant et les priorités à respecter, les recherches se sont ouvertes à la prise en compte de l'enfant dans son environnement et dans la globalité de ses temps de vie. Ainsi en France, le constat d'un temps scolaire en constante diminution sur un siècle (temps de présence obligatoire réduit de près 40%) exacerbe l'actualité des questions posées en matière d'éducation sur ces temps libérés de l'école, les ajustements avec le temps de la cité et l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous les enfants. Temps libéré certes, mais pour qui et pour quoi faire ?

Ce même constat questionne également l'organisation du temps au sein de la famille, dans sa vie de travail et dans les conciliations qu'elle parvient à mettre en place au sein d'une société adulte elle-même en pleine mutation et « donneuse de temps » pour l'enfant.

A partir des connaissances de la chronobiologie et de la chronopsychologie et de travaux réalisés dans la période récente, différentes entrées peuvent être retenues :

- De quelles connaissances disposons-nous concernant les rythmes propres de l'enfant ?

- Quelles grandes priorités sont à préserver en matière d'aménagements du temps et des rythmes de l'enfant sur la journée, la semaine et l'année.
- Quelle réponse éducative sur les temps extra-scolaires et extra familiaux ?
- La conciliation travail et vie de famille, l'organisation du travail parental, quels enjeux pour les rythmes de l'enfant ?

L'aménagement des temps de vie de l'enfant ne peut exister en dehors des systèmes et des organisations de vie. Il peut, selon les choix opérés être ou non source de désynchronisation des rythmes de l'enfant, être ou non levier de développement de l'enfant.

Introduction

Le thème des Assises de la famille « la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale » et la question de la conciliation des temps de vie de la famille montre que la problématique des aménagements des temps de l'enfant et de l'adolescent, est présente dans les réflexions de nombreux pays. Ainsi, la question des rythmes de l'enfant, et en particulier celle de l'aménagement du temps scolaire est une question de société de nouveau assez médiatisée en France, comme elle l'avait déjà été dans les années 1980. Ces réflexions dont s'emparent les acteurs éducatifs, institutionnels autant qu'économiques, aujourd'hui comme hier, font écho à de nombreux travaux scientifiques où médecins, chronobiologistes et chronopsychologues vont régulièrement se rencontrer. Il est alors intéressant de faire un premier état de ces travaux afin d'établir les relations entre ce que nous savons des rythmes de l'enfant et les questions récurrentes concernant l'aménagement des temps de l'enfant autant que la conciliation avec les temps de la famille. A partir de cet inventaire, il est possible de retenir des priorités importantes en matière d'aménagement du temps scolaire bien sûr mais plus généralement du temps de l'enfant.

Des rythmes propres de l'enfant à l'aménagement des temps de l'enfant, quelles priorités sur la journée, la semaine et l'année.

René Clarisse

1. De la psychologie du temps à l'étude des rythmes de l'enfant

Quelques éléments permettent utilement de situer l'ensemble de ces travaux : L'étude des rythmes de l'enfant s'inscrit depuis plus d'un siècle au coeur de deux sciences que Testu (1989) qualifiera de sciences jumelles, la chronobiologie et la chronopsychologie.

Pour la chronopsychologie, c'est à Fraisse (1980) que l'on doit la dénomination de cette discipline. « *Les comportements humains ne peuvent pas être seulement expliqués par les rythmes biologiques [...]; il est nécessaire d'étudier les rythmes du comportements pour eux-mêmes. Pour caractériser ces études, je propose que l'on utilise le terme de chronopsychologie.* ». Nous sommes alors en 1980. Pour préciser notre objet d'étude, rappelons que le même chercheur indiquait dès 1967 que « Le

problème psychologique est de comprendre comment l'Homme réagit à la situation qui lui est faite de vivre dans le changement.» [...] « La psychologie du temps serait l'histoire même de notre adaptation, l'histoire de nos conduites vis-à-vis des chaînes de changements.».

Ainsi, si les êtres vivants sont porteurs de rythmes endogènes, ils sont pourtant constamment soumis à des variations temporelles induites par leur environnement. Cette perspective est toujours d'actualité et ces « donneurs de temps » comme les nomme Reinberg (1998) ou encore ces « chaînes de changement » comme nous l'indique ici Fraisse vont avoir une incidence sur les rythmes propres de chacun.

Etudier les rythmes endogènes et les rythmes exogènes va naturellement conduire à s'intéresser à l'enfant d'âge scolaire. Ainsi, question scientifique et question de société vont se rencontrer. Cette proximité va toutefois inciter à dissiper certaines confusions. C'est dans un article publié en 1996 dans la revue « *L'année de la recherche en sciences de l'éducation* », que Testu appellera à la nécessité d'une clarification psychologique. Par exemple, lorsque l'on utilise l'expression « Rythmes scolaires », s'agit-il des rythmes propres de l'enfant, ou bien de ceux produits par l'école ? Pour les chronobiologistes comme pour les chronopsychologues la différenciation est importante car si ces derniers s'aménagent, en revanche ce n'est pas le cas des rythmes endogènes de l'enfant qui existent pour eux-mêmes et avec lesquels il faut compter. La littérature nous enseigne que les caractéristiques des aménagements du temps scolaire, comme synchroniseurs sociaux, peuvent générer des effets d'entraînement favorables ou au contraire d'altération pour les rythmes de l'enfant. De nombreux travaux de recherche en témoignent.

2. Rythmes de l'enfant et aménagements du temps scolaire

Au-delà de la diversité des protocoles expérimentaux disponibles, 35 ans de recherche fondamentale et appliquée s'accompagneront de nombreux ouvrages et rapports largement diffusés faisant état de préconisations qui concernent tout autant les activités scolaires qu'extra scolaires. Ces préconisations portent sur trois espaces temporels d'aménagement classiquement repérés : il s'agit de la journée, de la semaine, et de l'année.

La journée reste un espace temporel particulièrement riche, mais si nous devons identifier quelques éléments clés, ce sont tout d'abord, les variations importantes observées au cours de la journée dans la disponibilité aux activités et aux apprentissages. Une courbe représentative des fluctuations journalières a pu être mise en évidence et permet de repérer les meilleurs et les moins bons moments de vigilance de l'enfant au cours de sa journée (figure 1).

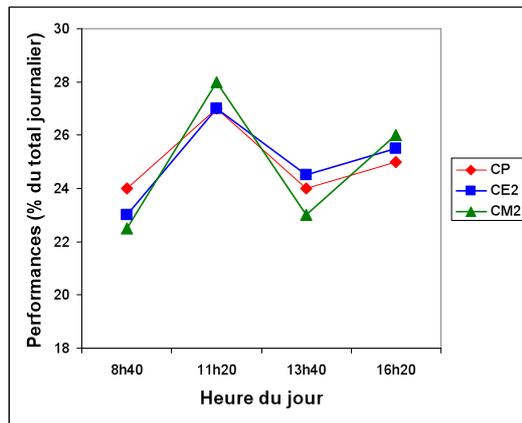


Figure 1. Fluctuations journalières de l'attention d'élèves de CP (6-7 ans), de CE2 (8-9 ans), de CM2 (10-11 ans), d'après Testu, 1994.

Confirmant des données antérieures (Gates, 1916 ; Bourdon, 1926), ce profil journalier est qualifié de classique parce qu'il correspond au profil de base de nombreuses performances (Figure 2). Des données récentes ont permis de le modéliser (Figure 3) et il a été mis aussi en évidence dans de nombreux pays européens.

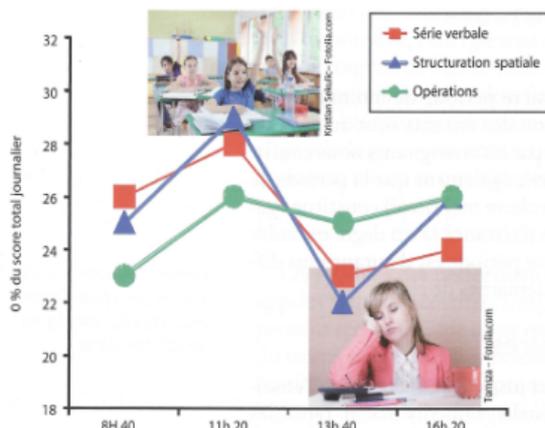


Figure 2. Profils journaliers d'élèves de CM2 à trois épreuves psychotechniques (Testu, 2000)

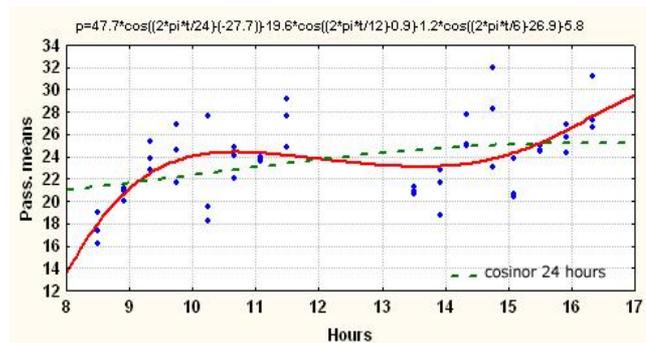


Figure 3. Modélisation de l'attention journalière d'enfants de 10 ans (Clarisse, Le Floc'h, Testu & Vallée, 2013)

Différents éléments de préconisations sont à retenir puisqu'il s'agira de respecter au mieux la rythmicité journalière psychologique des enfants, et de tenir compte des périodes favorables et des périodes critiques dans la demande éducative autant que dans les apprentissages :

- A partir de l'analyse de la charge cognitive autant qu'émotionnelle des activités éducatives et en adaptant les activités proposées aux rythmes de l'enfant et du jeune.
- En concentrant les apprentissages nouveaux ou les activités qui demandent attention et concentration entre 9h30 et 11h30 en sachant que l'optimum d'attention sera en fin de matinée. Pour l'après-midi, évitons de solliciter les

enfants sur des tâches exigeantes avant 14h30-15h00 (la reprise de vigilance ne sera présente qu'à partir de 6 ans et différemment selon les enfants).

- Les moments reconnus comme les moins favorables (tôt le matin ou en début d'après-midi) doivent donc être réservés à des activités familiales et maîtrisées.

Les choix éducatifs et organisationnels relèvent alors, le plus souvent, du simple bon sens :

Eviter de démarrer les activités exigeantes et les apprentissages trop tôt le matin. La préconisation d'un démarrage au plus tôt à 9 heures concerne également et urgemment les collégiens et les lycéens dont la structure du sommeil se modifie de façon importante. Cette question interroge les ajustements avec le travail des parents et les conciliations au sein de la famille. A minima, retenons au moins cette idée que si les activités démarrent plus tôt que 9 heures, elles méritent d'être judicieusement choisies. Les accueils périscolaires eux-mêmes doivent être adaptés à cette mise en route des enfants.

A partir de la réflexion sur l'organisation de la journée, certains chercheurs vont proposer de mieux tenir compte des effets des pauses pour réduire la fatigue et favoriser la reprise des activités.

Ces études, ont tout d'abord été réalisées chez l'adulte en milieu de travail (Mackworth, 1948 ; Lancry & Stoklosa, 1995). Elles ont été reprises chez l'enfant. Elles permettent de montrer les effets bénéfiques de ces aménagements de pauses récréatives qui concernent le temps de l'école autant que le temps hors l'école (Figure 4). Ces pauses ne nécessitent pas forcément de changer de lieu mais pour un moment, il faut accepter d'interrompre, de faciliter un temps de repos ou de changer d'activité pour espérer l'effet de relance attendu.

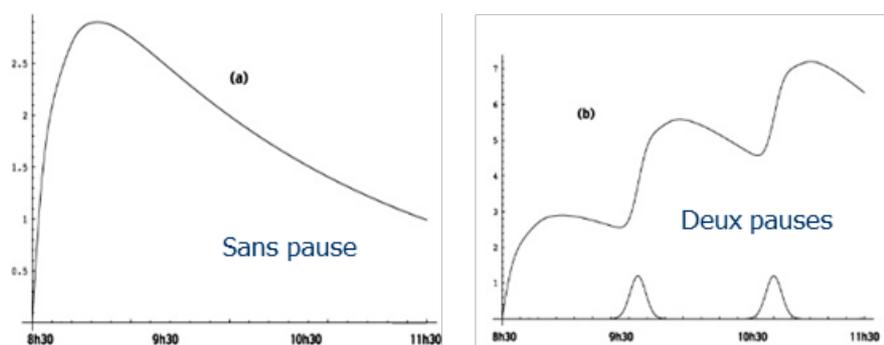


Figure 4. Modélisation et exploration des rythmicités journalières de l'attention de l'enfant de 10-11 ans (Clarisse, Le Floch, Testu & Vallée (2013))

Un autre temps de la journée, et une autre pause va faire l'objet de différentes recherches : il s'agit de la pause méridienne. Ce temps périscolaire est considéré comme majeur par les chronobiologistes comme par les chronopsychologues. Sa

fonction réparatrice et récupératrice a été questionnée autant sur le plan alimentaire que pour sa fonction de relance des processus cognitifs. L'aménagement éducatif, social et ergonomique y sera déterminant quel que soit l'âge des enfants (Delvolvé, 1997).

De cela, il est utile de retenir l'importance d'utiliser et de préserver davantage les effets de relance des pauses récréatives et de prévoir une pause méridienne a minima d'1h30 et ... aménagée. Dans l'idéal, pour la pause méridienne, les locaux et l'encadrement éducatif présent devraient permettre que selon l'état de fatigue des enfants, ils puissent accéder à des activités de grand groupe, de groupes réduits ou individualisés en espaces couverts ou en espaces de plein air. Les moments de détente durant les pauses récréatives comme durant celui de la restauration doivent pouvoir préserver éveil, éducation, ritualisation et socialisation. La qualité de l'aménagement de ces moments conditionne la capacité de l'enfant à poursuivre dans de bonnes conditions la suite de la journée.

La variabilité inter et intra individuelle apporte également des perspectives pour mieux comprendre l'évolution et l'involution des rythmicités biologiques et psychologiques (Beugnet-Lambert, Lancry, & Leconte, 1988; Challamel, Clarisse, Levy, Laumon, Testu & Touitou, 2001 ; Lussier & Flessas, 2003) autant que la diversité des individus (Clarisse, Le Floc'h, Kindelberger, & Feunteun, 2010). Rappelons-nous simplement que la connaissance du profil de l'attention et de la disponibilité aux apprentissages va être largement interrogée, de manière internationale, au travers des âges et plus récemment dans une approche différentielle et longitudinale (Janvier & Testu, 2007 ; Clarisse, Le Floc'h & Testu, 2010 ; Ponce & Alcorta, 2011). Le projet poursuivi est d'approcher plus finement la complexité des profils de l'enfant à l'adulte dans leur diversité et leurs constantes. Rappelons enfin, toujours pour la journée, les travaux peu connus sur le rythme des accidents de l'enfant (Reinberg, O., Reinberg, A. Théard, & Mechkouri, 2002). Selon ces auteurs, les accidents de l'enfant étudiés sur de grosses cohortes (15 000 traumatismes sur 8 années) ne se produiraient pas à n'importe quelle heure de la journée et le pic des accidents correspondrait au creux de l'attention de la mi-journée.

De ces données, il conviendra de retenir dans le domaine scolaire autant qu'extra-scolaire, la nécessité d'ajuster les demandes à l'âge de l'enfant mais aussi de tenir compte des différences au sein d'une même tranche d'âge. De même, selon Reinberg, en période scolaire autant qu'hors scolaire, une véritable chronoprévention des accidents de l'enfant serait à mettre en place.

L'espace temporel de la semaine et les aménagements scolaires autant qu'extra-scolaires qui l'accompagnent vont également être investis. Curieusement, cette

question reste souvent un sujet assez médiatique alors que d'un point de vue scientifique, elle est plutôt consensuelle. Mais de quels repères disposons-nous ?

Le nombre de journées et/ou de demi-journées travaillées, le choix de ces journées constituent en soi un objet de recherche important (Delvolvé & Davila, 1994 ; Touitou, 1999 ; Challamel, Clarisse, Levy, Laumon, Testu & Touitou, 2001 ; Guerin, Reinberg, Testu, Boulenguiez, Mechkouri & Touitou, 2001 ; Houchot, Moulin, Vogler, 2002 ; Rohmer, Bonnefond, Louvet, Humez, Demont, Lassale, Leconte-Lambert, C., & Tassi, 2004). Gardons cependant à l'esprit ce qui a pu être souvent rappelé : si rien n'est fait sur l'aménagement de la journée, cette question deviendrait presque secondaire.

Le questionnement sur le nombre et le choix des jours sera complété par l'étude des phénomènes de synchronisation/ désynchronisation en lien avec la durée du Week-end (Delvolvé & Jeunier, 1999 ; Le Floc'h, Clarisse & Testu, 2014)

Ce phénomène sera d'ailleurs naturellement observé sur d'autres jours de la semaine ayant fonction de week-end dans d'autres pays, dans d'autres cultures (Challamel, Clarisse, Levy, Laumon, Testu & Touitou, 2001 ; Pfeifer, Holtappels, 2008). Si certaines questions font encore débat, des consensus forts se dégagent en matière d'aménagement du temps hebdomadaire. En France, ils ont fait l'objet d'un rapport paru dans le Bulletin de l'Académie de Médecine reprenant les travaux répertoriés (Touitou & Bégué, 2010). La volonté de confronter les organisations hebdomadaires mises en place selon les pays est également présente dans les travaux recensés. Quelques-uns d'entre eux témoignent de cette recherche comparative entre les systèmes éducatifs internationaux.

Comme cela a été mentionné précédemment sur la journée, les travaux identifiés sur la semaine, vont conduire à questionner des espaces éducatifs, des espaces de vie des enfants dans et hors l'école. Ces aménagements des temps scolaires ou périscolaires mobilisent le plus souvent des activités éducatives encadrées. Elles sont de nature artistiques, culturelles, sportives, ludiques. Différentes recherches ont interrogé leur présence, leur nature et leurs effets. Leur incidence et leur impact positif ont été montrés à différents niveaux : pour les apprentissages scolaires eux-mêmes, pour le développement de l'enfant et pour sa socialisation. Leurs fonctions modératrices et positives dans des zones d'éducation et auprès de publics fragilisés ont pu être mise en évidence (Clarisse, Janvier & Testu, 2000 ; Kindelberger & Le Floc'h, 2007). Des auteurs mentionnent également que dans des conditions éducatives adaptées, la pause du déjeuner lorsqu'elle a lieu régulièrement à l'école participerait favorablement à la synchronisation des rythmes de l'enfant. Cet espace méridien a ainsi été investi dans les travaux portant sur la journée mais aussi sur la semaine puisque c'est de la régularité de l'aménagement dont il est question.

Pour la semaine, il s'agit bien de préserver la synchronisation des rythmes de l'enfant jour après jour, nuit après nuit. Eviter la désynchronisation des longs week-ends. Eviter la semaine de 4 jours, préférer une organisation sur 9 demi-journées. Pour les enfants les plus jeunes et en particulier ceux de maternelle, si la journée est souvent trop longue dans la sollicitation en activités et en apprentissages, la semaine l'est aussi. De la même manière et pour tous les enfants, le lundi reste une journée de moindre efficacité. Les sollicitations éducatives seront donc à ajuster sur ces contraintes. Le temps et la qualité de l'aménagement de la pause méridienne vont là aussi être des facteurs à prendre en compte. Enfin, l'aménagement de la semaine participe à l'ouverture au monde et à la socialisation de l'enfant. L'accès aux activités culturelles et sportives sur le temps scolaire et extra-scolaire pour tous les enfants en constitue un élément important. L'ensemble de ces préconisations conditionne la récupération autant que la réduction de la fatigue de l'enfant jour après jour.

Le temps annuel est un troisième espace temporel important pour le développement de l'enfant. Il reste lui aussi l'objet d'enjeux économiques et sociétaux. Les choix effectués vont pourtant directement conditionner la complémentarité des réponses éducatives, les accueils extra-scolaires mobilisés en particulier pour la conciliation avec les temps de la famille. Du point de vue biologique et psychologique, les conséquences d'une bonne alternance entre moments travaillés et vachés ont, elles aussi, été documentées.

Deux périodes critiques liées à la saisonnalité ont ainsi pu être repérées (novembre et février). Elles s'accompagnent de phénomènes de fatigue et de fragilité pour les organismes. Les besoins de récupération des organismes et en particulier ceux des enfants sont à considérer sur ces périodes (Vermeil, 1976 ; Huguet, Touitou & Reinberg, 1997 ; Batejat et al, 1999). Par ailleurs la connaissance des temps nécessaires à la synchronisation et à la désynchronisation des organismes, fournit des repères facilitants pour réfléchir à une bonne alternance entre périodes travaillées et temps de repos libéré des obligations scolaires. (Magnin, 1979 ; Gueusquin, & Restoin, 1983 ; Montagner, 1983; Touitou & Bégué, 2010; Cavet, 2011). Comme précédemment, il s'agit à nouveau sur l'année de considérer les périodes favorables et les périodes critiques et d'aménager des périodes de récupération.

L'alternance adaptée pour cette organisation annuelle du calendrier s'appuie sur la recommandation de 7 semaines travaillées et 2 semaines vachées. Cette alternance respecte une périodicité en adéquation avec les rythmes de l'enfant tout au long de l'année. Deux semaines apparaissent comme le format de temps nécessaire pour que les vacances puissent être récupératrices et bénéfiques. La condition

nécessaire pour permettre la mise en place de cette alternance est d'éviter de concentrer les apprentissages sur un nombre réduit de jours dans l'année. La présence de réponses éducatives et accessibles sur les temps libérés de l'école apportera un cadre complémentaire pour permettre cette régulation en n'oubliant pas de préserver à l'enfant sur ces moments de loisirs ... de ne rien faire, de faire autrement, avec d'autres et ... de faire ailleurs.

Conciliation travail et vie de famille et enjeux pour les rythmes de l'enfant, apports d'une approche éco systémique.

Nadine Le Floc'h

Aménager le temps annuel et les équilibres entre temps scolaire et extra-scolaire permet de considérer d'une nouvelle façon cette référence au temps de l'enfant et l'organisation du temps annuel puisqu'il permet d'ouvrir sur de nouvelles questions, pour peu que l'on s'autorise à regarder cette question autrement.

Si nous prenons, l'évolution en France du temps scolaire annuel obligatoire, on constate qu'en un peu plus d'un siècle, au-delà des évolutions sur la journée et sur la semaine, celui-ci s'est réduit de près de 40%. On pourrait aussi compléter cette lecture en ajoutant que si dans une année, environ 50% des journées de l'enfant sont des journées scolaires, 50% sont libérés de cette obligation. Qu'il s'agisse de la journée, de la semaine ou de l'année, l'obligation du temps scolaire, définit inévitablement en creux le temps non scolaire, mais aussi les ajustements nécessaires avec le temps familial et le temps de travail parental. La question qui s'impose alors est la suivante : du temps libéré mais pour qui et pour quoi faire ?

Cette perspective interroge bien sûr, les réponses éducatives complémentaires qui vont devoir intervenir pour que le temps libéré de l'école, lorsqu'il n'est pas encore un temps familial, reste un temps éducatif encadré qui ne soit pas un creuset d'inégalités. Tout ceci nous rappelle que l'enfant se développe dans différents milieux de vie et pour ce qui concerne l'étude des rythmes de l'enfant, cette perspective va ouvrir sur de nouveaux sujets d'étude.

L'enfant est un être global. S'il est élève aux mêmes heures que ses camarades, il est aussi membre d'une famille qui a ses caractéristiques propres, sa structuration, sa composition et des rythmes de vie qui lui sont spécifiques. La famille est porteuse de rites et de rythmes de vie issus de sa composition, de ses croyances, de ses coutumes, des conciliations entre le temps du travail et l'équilibre qu'elle y construit. Enfin, l'enfant, en dehors de sa vie de famille et de sa vie d'élève, est encore camarade au sein de groupes de pairs, pendant ses temps libérés qui seront vécus selon les enfants dans des cadres plus ou moins structurés dans la journée, la semaine ou durant les vacances. Être vivant, quel que soit son milieu de vie, son organisme et son développement, soumis à des exigences propres d'origine biologique et psychologique, il va devoir le plus souvent composer avec cet

environnement complexe dans lequel il vit et qui est lui-même inducteur de différents rythmes.

Si l'on considère une journée ou une semaine de classe ordinaire, les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et familiaux vont se croiser et se succéder. Un nombre important de « moments » qui diffèrent selon le milieu social, la famille, la fratrie, la culture et l'enfant lui-même vont être vécus par chaque enfant. Tous vont pourtant se retrouver pour une partie de leurs activités dans les lieux sociaux qu'ils fréquentent, et en particulier l'école.

La diversité de ces parcours journaliers questionne les effets qu'ils produisent sur l'enfant et la manière dont il s'y adapte :

- Selon les transports utilisés, les accueils mobilisés en dehors de la famille et de l'école, l'amplitude des journées consacrées à l'école diffèrent.
- Le temps d'adaptation au démarrage de la journée de classe n'est pas non plus le même d'un enfant à l'autre depuis la prise du petit déjeuner.
- Le midi, moment biologique et psychologique sera, un temps familial mais plus souvent un temps collectif différemment accompagné et encadré selon les enfants, selon les environnements et les choix éducatifs. L'ergonomie, l'aménagement des espaces seront eux-mêmes au rendez-vous de ces questionnements.
- Les temps de pause et de récréation n'échappent pas non plus à l'analyse.
- Le soir, la même diversité des vécus apparaît (transports, accueils périscolaires, ...) jusqu'au retour dans la famille.

Les expériences à vivre différeront donc sur le plan éducatif, affectif autant qu'ergonomique. La qualité et la cohérence des accueils vont avoir une incidence sur les apprentissages, la socialisation, la récupération et la préparation du sommeil de la nuit. La diversité des situations va se manifester par l'alternance des activités, les expériences sociales que les enfants font, les règles éducatives auxquelles ils doivent s'adapter. Meirieu propose que « L'éducation est toujours une... puisque c'est une personne que l'on éduque et qui progressivement se constitue dans son unité, transformant précisément l'ensemble de ce qu'elle reçoit en un projet qui devient sien »². En cohérence avec cette affirmation, nous retenons que, quelles que soient les différences observées, l'enfant vit cet ensemble complexe comme un vécu unique. Sa journée, pour lui, n'est pas cloisonnée, son développement, et les ajustements qu'il établit intègrent l'ensemble des effets produits. Cette perspective questionne les ajustements successifs qu'il réalise entre les rythmicités qui lui sont propres et celles de son environnement, nous devrions plutôt dire de ses environnements.

² www.meirieu.com/DICTIONNAIRE/educationpopulaire.htm récupéré le 08/08/2016

Le modèle théorique éco-systémique de Bronfenbrenner (1989), apporte un point d'appui utile dans ces réflexions et permet d'élargir les protocoles de recherche en acceptant de considérer les différents milieux de vie où l'enfant se développe. Pour notre usage, chaque milieu de vie retenu est un donneur de temps potentiel qui agit sur l'enfant. Il en est ainsi de l'école mais aussi de la famille et de toutes les *niches écologiques* qu'il « traverse » et « rencontre » au fil de la journée, de la semaine et de l'année. Cela ne veut évidemment pas dire que l'on oublie la place importante qui revient à l'école mais cela veut tout de même dire qu'il est nécessaire de considérer la place des autres temps et des autres lieux de vie de l'enfant, la place de la famille, la place des conciliations en matière d'organisation éducative, la conciliation avec le travail parental et les interactions entre ces niches écologiques qui produisent des vécus différenciés pour les enfants.

L'organisation du temps de la famille et celle du travail des parents renvoient également à de nouveaux objets d'étude, souvent mentionnés comme pertinents (Bronfenbrenner & Crouter, 1983 ; Ghata, 1983 ; Montagner, 1983 ; Gadbois, 2004 ; Prunier-Poulmaire & Gadbois, 2004) mais peu étudiés. Deux séries d'études vont nous permettre d'illustrer cette nouvelle approche : l'une concerne les effets de l'amplitude de la journée de l'enfant et le temps parental journalier dont il dispose. L'autre s'intéresse aux effets du stress parental sur les rythmicités de l'attention de l'enfant en classe.

Amplitude de la journée de l'enfant et rythmicités

Revenir sur la journée de l'enfant et son amplitude invite à retourner aux travaux de Feunteun (2000). C'est lui qui le premier propose d'interroger les effets de l'amplitude de la journée consacrée à l'école chez des enfants de 6 à 10 ans. Il inclut alors dans sa mesure, le temps de transport, le temps d'étude, de devoirs et de leçons. Il montrera qu'au-delà d'un seuil moyen proche de 10 heures, les enfants exposés aux plus longues journées présentent une chute importante de performance qui reste présente sur une grande partie de l'après-midi (Figure 5).

Dix ans plus tard, la reprise de la même mesure et du même type de protocole expérimental auprès d'enfants de 9 à 10 ans a été réalisée (Clarisse, Le Floc'h, Alaphilippe, Faget-Martin, Feunteun, Kubiszewski, Maintier, & Testu, 2012). Ces travaux permettent d'observer que les enfants exposés aux plus longues journées présentent là aussi des performances moindres et ceci tout au long de la journée (Figure 6).

A partir des analyses investies, les mêmes valeurs que celles identifiées par Feunteun en 2000 ont pu être retrouvées. Une amplitude de journée consacrée à l'école proche de 10 heures semble la valeur au-delà de laquelle l'enfant de cet âge franchirait un seuil critique qui affecterait sa disponibilité aux apprentissages en situation scolaire.

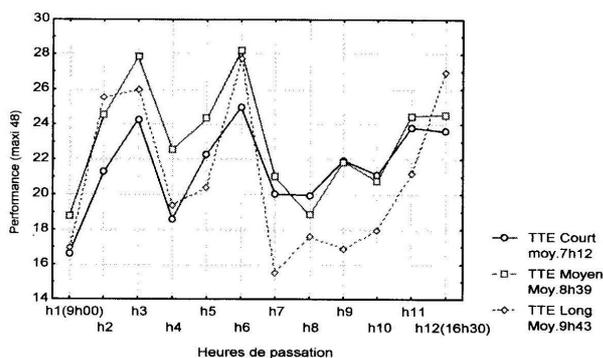


Figure 5. Variations journalières de l'attention d'enfants de 7 à 10 ans selon l'amplitude du temps consacré à l'école (TTE). (Feunteun, 2000)

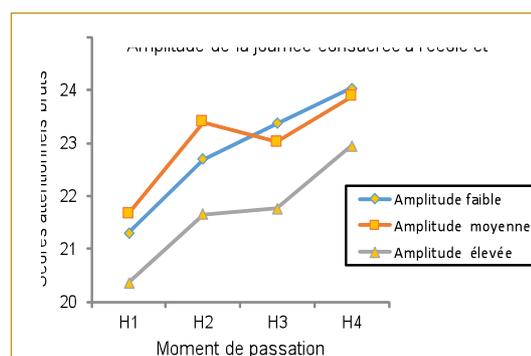


Figure 6. Variations journalières de l'attention d'enfants de 9-10 ans selon l'amplitude du temps consacré à l'école. (Clarisse et al., 2011)

Considérant que l'amplitude de la journée de l'enfant est issue pour une part des interactions entre « le donneur de temps école », « le donneur de temps famille » et « le donneur de temps travail parental », la réflexion a été prolongée d'une autre façon :

Faisant écho ici à des travaux en éthologie et en chronobiologie (Montagner, 2009 ; Lumineau, 2012) la question posée concernait l'influence du temps secure dans la niche écologique et conduisait à un nouveau questionnement. Est-ce que le temps journalier dont l'enfant dispose dans la niche écologique familiale, auprès des figures parentales, agirait sur les niveaux et les variations psychologiques de l'attention mesurée en classe ? Pour répondre à cette question, l'amplitude du temps parental journalier dont disposaient régulièrement les enfants sous l'effet de l'organisation du travail et des conciliations mises en place au sein de la famille³ a été mesurée. Il ressort de cette nouvelle approche des résultats qu'il convient de différencier selon l'âge de l'enfant.

- Les plus jeunes enfants, âgés de 6 à 7 ans disposant de moins de temps parental se différencient significativement des enfants ayant un temps parental moyen ou élevé⁴ au détriment des premiers. Les effets sont observés sur le

3

L'amplitude du temps parental sera établie à partir du temps écoulé depuis l'heure de départ du dernier parent quittant le domicile familial avec l'enfant jusqu'à l'heure d'arrivée du premier qui y revient avec l'enfant. C'est une mesure mixte ou simple selon la structuration familiale.

4

Afin d'obtenir des analyses contrastées, le temps parental journalier a été calculé à partir des valeurs réelles obtenues en utilisant les quartiles différenciant ainsi Temps parental élevé (25% de l'effectif) = durée travail du couple parental inférieur à 9h (moins de 9h sans présence parentale dans la niche écologique); Temps parental moyen (50% de l'effectif) = durée travail du couple parental moyenne : 9h-10h30 (de 9h à 10h30 sans présence parentale dans la niche écologique) ; Temps

niveau moyen des performances, sur le profil journalier et à chacune des heures de la journée. Il est également noté que moins l'enfant dispose de ce temps parental journalier, plus le profil journalier des performances tend à s'aplanir. Ces mesures réalisées sur une semaine montrent également une supériorité des performances pour les enfants disposant de plus de temps parental comparativement aux deux autres groupes (différences observées au niveau des performances moyennes, sur les fluctuations et sur chacun des jours de la semaine).

- La même analyse a été faite en fin de primaire indiquant cette fois sur la journée comme sur la semaine des effets non significatifs. Ces résultats suggèrent qu'en grandissant l'enfant s'émancipe et accroît son autonomie mais la prudence reste de rigueur au regard de la lecture graphique de la courbe et invite à vérifier sur des populations plus âgées et en particulier à l'adolescence, l'influence de ce temps parental dans la niche écologique parental.

Ces travaux, résolument ouverts sur l'influence de la niche écologique familiale viennent conforter d'autres données recueillies⁵ :

- Des journées de plus de 10 heures en dehors de la niche écologique parentale sont observées pour 50% des enfants de maternelle et 20% à 30% des enfants du primaire et du collège.
- Les enfants élevés dans des familles monoparentales sont les plus exposés aux longues journées. Ils sont d'ailleurs significativement plus présents dans les structures d'accueils collectifs proposées en journée, le mercredi et pendant les petites vacances
- Les familles monoparentales sont les plus grandes utilisatrices des accueils collectifs en journée, le mercredi et durant les petites vacances.
- Les parents, grands utilisateurs des accueils collectifs, présentent un stress professionnel plus faible relatif à la difficulté à concilier rôle parental et rôle professionnel.

Ainsi, l'amplitude de la journée de travail du couple parental est une variable incidente sur l'attention de l'enfant et ses variations, mais l'avancée en âge de l'enfant semble modérer ses effets. Le temps parental journalier sous l'effet de l'organisation du travail, semble

parental faible (25% de l'effectif) = durée travail du couple parental supérieur à 10h30 (plus de 10h30 sans présence parentale dans la niche écologique). (Données publiées dans la revue Psychologie française en 2014).

⁵ Le Floc'h, N. (2006, mai). *Aménagements des temps et temps sociaux : un défi pour la complémentarité éducative ?* Colloque franco-allemand : Comparaison de l'évolution des systèmes éducatifs français et allemand organisé par l'Equipe de Recherche Technologique éducation de Tours et par l'Office Franco Allemand de la Jeunesse (Deutsch-Französisches Jugendwerk), Tours.

constituer un synchroniseur pour l'enfant. C'est entre le père et la mère qu'il se met en place. La difficulté à préserver ce temps parental journalier pour les enfants agirait négativement sur la disponibilité aux apprentissages des plus jeunes enfants.

Stress professionnel parental et rythmicités de l'enfant

Une autre série de travaux publiés (Le Floch, Clarisse & Testu, 2009) nous ont permis de nous intéresser à l'impact du travail parental sur les rythmicités de l'enfant. L'investigation proposée visait à interroger les effets du stress professionnel du père et/ou de la mère sur les performances des enfants. L'origine paternelle ou maternelle de ces effets était considérée. Un recueil de données a été réalisé auprès de 460 enfants répartis en trois groupes d'âge et de leurs parents (920 pères et mères). Parallèlement aux épreuves proposées aux enfants en situation scolaire (une tâche attentionnelle simple et une tâche complexe), le père et la mère de l'enfant, tous deux en activité professionnelle, complétaient une échelle de stress professionnel (Le Floch, Clarisse, Testu & Kindelberger, 2005). A partir des scores de chacun des parents, des groupes différenciés ont été constitués selon le niveau de stress professionnel auto-déclaré.

- Pour les enfants les plus jeunes (5-6 ans), l'attention présentée en classe par l'enfant ne serait perméable qu'aux seuls effets issus du travail de la mère. Un niveau de stress maternel élevé s'accompagne d'une attention de l'enfant en classe, significativement plus faible dans la journée et qui peine à se maintenir dans la semaine.
- Pour les enfants de début d'élémentaire (6-7 ans), lorsque les mères ont une charge mentale élevée au travail et lorsque le score général de stress est élevé le niveau attentionnel des enfants se différencie, au détriment des enfants dont les mères sont les plus stressés. Les effets sont observables sur le niveau et sur les variations journalières et hebdomadaires. Les mêmes résultats sont présents pour une tâche attentionnelle plus complexe.
- Comme précédemment, pour les enfants de fin d'élémentaire (9-10 ans) une sensibilité au stress professionnel de la mère est observée et particulièrement à son niveau de charge mentale au travail. Mais si, selon cette étude, les niveaux et les variations de l'attention des enfants de 5 à 7 ans semblent peu perméables au niveau de stress professionnel paternel, il n'en sera plus de même pour l'enfant de 9-10 ans. Les effets du stress professionnel du père apparaissent très significatifs sur les performances de l'enfant et ceci pour les deux tâches réalisées.

Pour l'ensemble de ces résultats les mêmes effets ont été vérifiés chez les filles et les garçons.

Il est possible de retenir de ces différents travaux que le stress professionnel parental est perçu par l'enfant d'âge scolaire et qu'il est incident sur l'attention de l'enfant en situation scolaire. Les effets observés diffèrent selon l'âge de l'enfant. L'enfant est sensible à l'apport d'une présence parentale et à l'apport spécifique du père et de la mère. Le constat d'effets différenciés selon qu'ils proviennent du père ou de la mère et selon l'âge de l'enfant questionne l'origine biologique et/ou social de cet effet (contribution paternelle et maternelle différenciée à la prise en charge de l'enfant). Si le temps de présence parental semble un synchroniseur pertinent pour l'étude des rythmes psychologiques de l'enfant, les effets du travail produits sur les parents sont eux-mêmes à considérer pour l'enfant par un effet rebond puisque c'est en affectant les parents qu'il rejaillit sur l'enfant. Les aménagements du temps scolaire sont l'objet de préconisations, mais la possibilité préservée pour les deux parents de concilier rôle professionnel et rôle parental semble également un des moyens de préserver la réussite scolaire et le développement des enfants.

Conclusion

En matière d'aménagement des temps de l'enfant, les mêmes interrogations sont toujours au rendez-vous : Que savons-nous ? Que voulons-nous ? Que pouvons-nous ? ... mais aucune de ces questions ne peut dispenser des autres car elles interpellent des destinataires différenciés.

- Faire des choix raisonnés, le « que pouvons-nous ? » final, c'est le champ de la décision dans le cadre des règles et des choix qui s'imposent aux décideurs et aux partenaires investis de cette mission.
- Cette étape finale, n'interdit pas et ne dispense pas de construire le projet éducatif autour de l'enfant, c'est le « que voulons-nous ? ». Ici, les différents acteurs éducatifs, mais peut être plus largement l'ensemble de la Cité sont logiquement conviés autour de ce projet éducatif.
- Enfin, pour mieux appréhender le prix des décisions, le « que savons-nous ? » sera utile. C'est le champ de l'analyse, de la production de données fiables qui normalement ont pour vocation d'aider aux choix raisonnés. C'est plutôt sur cette question que les scientifiques sont habituellement conviés même s'ils ne sont pas les seuls à répondre.

Quand on parle d'aménagement du temps de l'enfant, on voit bien à travers ces différents apports que les facteurs à prendre en compte sont multiples et les acteurs

concernés le sont tout autant. La conclusion provisoire de ces différentes données invite à retenir la nécessité d'être attentif à :

- Respecter les besoins vitaux de l'enfant,
- Considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant,
- Vérifier les relations entre aménagements du temps scolaire / temps de la famille et du travail,
- Vérifier que les aménagements préservent tous les enfants et leur égal accès à l'éducation sur les temps scolaire, péri et extra-scolaire.

Bibliographie

Batejat, D., Lagarde, D., Navelet, Y., & Binder, N. (1999). Evaluation de la capacité d'attention chez 10 000 enfants scolarisés âgés de 8 à 11 ans. *Archives de Pédiatrie*, 6, 406-415.

Beugnet-Lambert, C., Lancry, A., & Leconte, P. (1988). Chronopsychologie, rythmes et activités humaines. Lille: Presses Universitaires de Lille., 342 pp.

Bourdon, B. (1926). *L'intelligence*. Paris : Librairie Félix Alcan.

Bronfenbrenner, U., & Crouter, A.C. (1983). The evolution of environmental models in development research. In : W. Kessen (Dir.), History, Theory and Methods, Vol. 1 de P.H. Mussen (Dir.), *Handbook of child psychology* (357-414). 4^{ème} ed, New York : Wiley.

Bronfenbrenner, U. (1989). Ecological systems theory. In R. Vasta (Dir.), *Six theories of child development : revised formulations and current issues*, Greenwich, Conn. : JAI Press, 185-246.

Cavet, A. (2011). Rythmes scolaires : pour une dynamique nouvelle des temps éducatifs. *Dossier d'actualité de la VST*, 60, 1-24.

Challamel MJ, Clarisse R, Levi F, Laumon B, Testu F, & Touitou Y.(2001). *Rythmes de l'enfant. De l'horloge biologique aux rythmes scolaires*. Paris : Inserm.

Clarisse, R., Janvier, B., & Testu, F. (2000). L'aménagement du temps des enfants dans des écoles maternelles et primaires du Cher. In D. Sénore (Ed.), *L'aménagement des temps et des espaces*. Paris : INRP Publications.

Clarisse, R., Le Floc'h, N., Kindelberger, C. & Feunteun, P. (2010). Daily rhythmicity of attention in morning vs. Evening type adolescents at boarding school under different psychosociological testing conditions. *Chronobiology International*, 27(4), 1-16.

Clarisse, R., Le Floc'h, N., & Testu, F., (2010). Approche différentielle des rythmicités journalières de l'attention de l'enfant de 4 à 11 ans. In A. de Ribaupierre, P. Ghisletta, T. Lecercf & J-L. Roulin (Eds.), *Identité et spécificités de la psychologie différentielle* (pp.277-282). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Clarisse, R., Le Floc'h, N., Alaphilippe, D, Faget-Martin, E., Feunteun, P., Kubiszewski, V., Maintier, C., & Testu, F, (2012). Regards croisés sur les rythmes de vie des enfants de l'école élémentaire Doineau de la Chapelle sur Erdre. (*Rapport*

d'étude du contrat ville de La Chapelle sur Erdre 2010-2011) (110 pp). Tours : Imprimerie de l'Université de Tours.

Clarisse, R., Le Floc'h, N., Testu, F., & Vallée, O. (2013). Modélisation et exploration des rythmicités journalières de l'attention de l'enfant de 10-11ans. In C. Izarra & M. Vallée (Eds), *Modélisation : Atomes, Molécules, Plasmas et Systèmes Dynamiques* (pp. 125-134). Bourges : Presses Universitaires d'Orléans

Delvolvé, N. & Davila, W. (1994). Effets de la semaine de classe de quatre jours sur l'élève. *Enfance*, 5, 400-407.

Delvolvé, N. (1997). Fatigue et pause : une approche ergonomique en situation éducative. *Approche Neuropsychologique des apprentissages chez l'enfant*, 46, 12-18.

Delvolvé, N., & Jeunier, B. (1999). Effets de la durée du week-end sur l'état cognitif de l'élève en classe au cours du lundi. *Revue française de Pédagogie*, 126, 111-120.

Feunteun, P. (2000). Fluctuations journalières de la vigilance en milieu scolaire chez des élèves de 6 à 11 ans. Effets de l'âge et du niveau scolaire; effets de synchroniseurs sociaux. *Revue de Psychologie de l'Education*, 1, 75-91.

Fraisse, P. (1967). *Psychologie du temps*. Paris : Presses Universitaires de France.

Fraisse, P. (1980). Eléments de chronopsychologie. *Le travail humain*, 43(2), 353-372.

Gadbois, C. (2004). Les discordances psychosociales des horaires postés : questions en suspens. *Le travail humain*, 67, 1, 63-85.

Gates, Al. (1916). Variations in efficiency during the day, together with practice effects, sex differences, and correlations. *University of California Publications in Psychology*, 2, 1-156.

Ghata, N. J. (1983). Les donneurs de temps familiaux. In H. Montagner (Eds.), *Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, ces jeunes en mal de temps et d'espace* (pp.185-188). Paris : Stock, Laurence Pernoud

Guerin, N., Reinberg, A., Testu, F., Mechkouri, M. & Touitou, Y. (2001). Role of school schedule, age, and parental socioeconomic status on sleep duration and sleepiness of Parisian children. *Chronobiology International*, 18, 1005-1017.

Gueusquin, G., & Restoin, A. (1983). Evolution du rythme de vie des adolescents dans un centre de vacances. *Motricité humaine*, 1, 25-28.

Houchot, A., Moulin, Y., & Vogler, J. (2002). *Organisation du temps scolaire dans le premier degré: les effets de la semaine de quatre jours*. Inspection générale de l'éducation nationale. Paris: Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Huguet, G., Touitou, Y., & Reinberg, A. (1997). Morning versus afternoon gymnastic time and diurnal and seasonal changes in psychophysiological variables of school children. *Chronobiology International*, 14(4), 371-384.

Janvier, B., & Testu, F. (2007) Age-related differences in daily attention patterns in preschool, kindergarten, first-grade, and fifth-grade pupils. *Chronobiology International*, 24 (2), 327–343.

Kindelberger, C., & Le Floc'h, N. (2007). Les activités extrascolaires, un facteur négligé de l'adaptation scolaire des enfants et des adolescents. In : A. Florin & P. Vrignaud (Eds.), *Réussir à l'école : L'impact des dimensions conatives (personnalité, motivation, estime de soi, compétences sociales)*. Rennes : PUR., 165-182.

Lancry, A. & Stoklosa, M. H. (1995). Les effets d'une pause sur la vigilance et l'efficacité au travail. *Le Travail Humain*, 58 (1), 71-83.

Le Floc'h, N., Clarisse, R., Testu, F., & Kindelberger, C. (2005). La conciliation des rôles professionnels et parentaux, un facteur de stress professionnel : construction et première validation d'une échelle de mesure, *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 55, 9-20.

Le Floc'h, N., Clarisse, R., Testu, F. (2009). Ajustement rôle parental et rôle professionnel, un synchroniseur externe des rythmes attentionnels de l'enfant. *Pratiques psychologiques*, 15, 173-189.

Le Floc'h, N., Clarisse, R., & Testu, F. (2014). Rythmicités de l'attention des enfants et synchronisation, perspective socioécologique. *Psychologie Française*, 59 (2), 111-126.

Lumineau, S. (2012). Rythmes et vie sociale : des influences aux interactions sociales. In Communication présentée au 43e Congrès de la Société francophone de chronobiologie Loches, 26–28 septembre.

Lussier, F., & Flessas, J. (2003). Le développement de l'attention chez l'enfant et l'adolescent. *Psychologie française*, 48,1, 71-88.

Mackworth, N.H. (1948). The breakdown of vigilance during prolonged visual search. *Quarterly Journal of Experimental Psychology*, 1, 6-21.

Magnin, P. (1993). *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires*. Paris : PUF.

Montagner, H. (1983). *Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, ces jeunes en mal de temps et d'espace*. Paris : Stock.

Montagner, H. (2009). Les rythmes majeurs de l'enfant. *CNAF, Informations sociales*, 153(3), 14-20.

Pfeifer, M., & Holtappels, H.G, (2008). Improving learning in All-Day Schools: results of a new teaching time model. *European Educational Research Journal*, 7 (2), 232-242.

Ponce, C. & Alcorta, M. (2011). De l'école maternelle à l'école primaire: Fluctuations journalières de l'attention. *Enfance*, 63 (4), 445-463.

Prunier-Poulmaire, S., & Gadbois, C. (2004). Temps et rythmes de travail. In E. Brangier, A. Lancry, & C. Louche (Eds.), *Les dimensions humaines du travail*. (pp.181-212). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

Reinberg, A. (1998). *Le temps humain et les rythmes biologiques*. Lonrai : Editions du Rocher.

Reinberg, O., Reinberg, A., Téhard, B., et Mechkouri, M. (2002). Accidents in children do not happen at random: Predictable time-of-day incidence of childhood trauma. *Chronobiology International*, 19 (3), 615-631.

Rohmer, O., Bonnefond, A., Louvet, E. Humez, C., Demont, E., Lassale, A.-S., Leconte-Lambert, C., & Tassi, P. (2004). *L'optimisation du temps scolaire ; Approche pluridisciplinaire* (Rapport de fin d'Etude). Convention de recherches avec le Ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologie : école et sciences cognitives.

Testu, F. (1989). *Chronopsychologie et rythmes scolaires*. Paris : Masson.

Testu, F. (1996). Les rythmes scolaires, la nécessité d'une clarification psychologique, *L'année de la recherche en sciences de l'éducation*. 96, 155-168.

Testu, F. (2000). Chronopsychologie et rythmes scolaires. Paris: Masson., 144 pp.

Touitou, Y (1999). A propos des rythmes de vie chez l'enfant. *Archives de Pédiatrie*, 6, 289-291.

Touitou, Y. & Bégué, P. (2010). Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 194(1), 107-122.

Vermeil, G. (1976). *La fatigue à l'école*. E.S.F: Paris.

VI. Points forts et conclusions de l'atelier « Ecoles »

Marieke Voorspotel

Cet atelier était composé de plusieurs représentant-e-s d'associations ou d'organismes en lien avec l'école.

Intervenant-e-s :

DIP / Service des loisirs éducatifs	Julie Sauter Jacot
GAPP/ FAPEO	Anne Thorel-Ruesseger
SPG	Laurent Vite
Conseillers sociaux CO	Humberto Lopez

De nombreux thèmes en rapport aux activités extrascolaires et à l'école ont été abordés, seuls les points les plus importants sont ici rapportés.

Dans un premier temps, la discussion s'est engagée sur la grande difficulté de certains parents à concilier travail et vie familiale, qui se répercute sur le lien entre école et famille. Bon nombre de parents, actifs professionnellement, peinent à se libérer pour rencontrer les enseignants après l'école et parler de leurs enfants. Le travail professionnel des parents, peu flexible, tend à empoisonner le dialogue entre école et famille, ce qui peut avoir un impact négatif sur la réussite des apprentissages. Les enseignants doivent prendre conscience que bon nombre de parents n'ont pas le choix ; ils ne disposent pas d'horaires flexibles leur permettant de se libérer pour rencontrer les enseignants. Il a été, par ailleurs, rappelé que l'école a une fonction d'apprentissage et non de garde, ce qui n'est souvent pas clair pour certains parents.

La nécessité de respecter la rythmicité de l'enfant a été ensuite mise en avant. Les participants ont souligné l'importance de trouver un meilleur équilibre entre temps d'école, temps d'apprentissage et temps de repos pour les enfants afin que ce soit plus intéressant d'un point de vue pédagogique. Il a notamment été question de la répartition des vacances au cours de l'année. La répartition des vacances à Genève - notamment la durée trop longue de la période avant les vacances d'été et celle tout aussi longue des vacances d'été -- a été critiquée. Les vacances devraient être pensées en fonction de la rythmicité des enfants et non pas en fonction des intérêts économiques (stations de ski, par exemple) ou en fonction des autres cantons (concordat intercantonal). Il a été relevé que ce sont souvent les enfants les plus fragilisés - ceux qui ont notamment des troubles d'apprentissage et qui luttent pour maintenir leur niveau scolaire - qui sont le plus affectés par le non respect de leur rythmicité.

La discussion a, par la suite, porté sur les activités extrascolaires. La plupart des intervenants les ont jugées nombreuses à Genève mais trop éclatées. Ils ont souligné le manque de coordination entre les associations/services et les activités proposées, signe d'une méconnaissance de l'ensemble des offres proposées au sein du même réseau professionnel. De plus, les offres ne sont pas cohérentes, adressées à certaines classes d'âges et pas à d'autres, à certains niveaux de compétence et pas à d'autres. Les parents sont souvent obligés de choisir des activités qui sont "faisables" en fonction de la proximité du lieu de l'activité, des critères de l'offre (âge), de l'organisation familiale possible par rapport à l'activité et non pas en fonction de l'activité en elle-même. Il s'agit donc de choix par défaut plutôt que de choix souhaité. Il manque donc un organe qui coordonne l'ensemble de ces activités et qui faciliterait l'organisation des parents.

Outre le manque de coordination des activités extrascolaires, les participants ont relevé qu'il y a un manque d'informations sur l'ensemble des activités extrascolaires proposées. Mettre en place une sorte de répertoire central dans lequel serait inscrit l'ensemble des activités possibles sur Genève est nécessaire. Une centralisation de l'information sur un seul document (journal) permettrait aux parents de gagner du temps dans la recherche de l'information et dans l'organisation de l'activité, jugées, pour le moment, trop fastidieuses par la plupart des parents. Le service des loisirs éducatifs (DIP), conscient du problème, est en train de créer, avec la collaboration de la FASE, les communes et la ville de Genève, une base de données unique – «Hobby» - qui répertorie l'ensemble des activités extrascolaires disponibles à Genève, qui serait accessible à l'ensemble des parents. Toutes les associations (et non les privés) pourront mettre à jour régulièrement les offres qu'elles proposent. Cette base de données sera disponible au public dès septembre 2016. Il est cependant nécessaire de penser à d'autres moyens de transmission pour permettre aux parents qui n'ont pas accès à internet d'avoir l'information (journal ou TV locale). Il a été aussi discuté du rôle de l'école dans la transmission - via les enfants - des informations à l'égard des parents. Cependant, le risque est que les enseignants soient envahis par les pubs à distribuer, ce qui n'est pas leur rôle. Selon l'avis des intervenants, les bâtiments scolaires devraient rester neutres et les annonces d'activités devraient être affichées sur les murs à l'extérieur des bâtiments.

Plus généralement, il a été noté qu'il y a un manque de valorisation des activités proposées à Genève ou des aides les favorisant. Ces activités, comme celles qui encouragent les liens intergénérationnels (activités sportives entre jeunes/âgés), sont importantes, pourtant, elles sont peu mises en avant. De même, les activités qui sont proposées dans les maisons de quartier, ouvertes à tous, sont souvent méconnues. Il faudrait trouver des moyens de mieux les valoriser et les faire connaître. De même, certaines communes, comme Vernier, aident financièrement les enfants qui sont désireux de suivre des activités encadrées. Onex offre de payer ces activités aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale. Pour les intervenants, il

est essentiel de recenser l'ensemble de ces aides communales pour les enfants afin d'encourager les autres communes à faire de même.

Lors de la discussion, le rôle d'intégration sociale des activités extrascolaires a été souligné à plusieurs reprises. Il a été relevé que les associations communautaires qui permettaient aux migrants de première génération de mieux s'intégrer socialement sont délaissées par leurs enfants (deuxième/troisième génération). Par conséquent, les activités proposées aux enfants, adolescents et jeunes adultes - immigrés de deuxième/troisième génération - jouent un rôle important dans leur intégration. Outre les enfants issus de l'immigration, il a été question des enfants qui sont "refusés" dans les clubs sportifs, jugés pas assez "bons" ou ne correspondant pas aux critères attendus (par exemple, les enfants obèses). Il est nécessaire que tous les enfants puissent avoir la possibilité d'exercer des activités physiques dans un cadre de non compétition et à un rythme qui leur correspond ; les clubs exigeant généralement un rythme plus élevé qu'«une fois par semaine». Par ailleurs, certaines classes d'âge sont plus favorisées bénéficiant davantage d'offres comme les enfants de 6 à 12 ans qui ont accès aux Jardins Robinson (accueil libre) ou aux Centres aérés alors qu'il y a moins de possibilités pour les plus âgés (ados). Par exemple, l'accueil continu à midi dans certains cycles, surtout en périphérie, est nécessaire car un nombre important d'adolescents n'ont pas le temps de rentrer chez eux et se contentent de grignoter. Outre l'accueil à midi, la FASE propose des semaines multisports, en accueil libre, pour les ados et ces activités, appréciées par les ados, devraient être plus développées et soutenues. Ces activités ont lieu même le dimanche, et cela dans plusieurs communes qui disposent de salles.

Les intervenants sont revenus sur le désintérêt des parents concernant les camps et/ou les colonies de vacances au point que certaines associations ont dû revoir leurs offres, préférant développer les centres aérés plutôt que les camps. Certaines raisons de ce désintérêt ont été avancées. D'une part, les parents veulent plus avoir le contrôle sur les activités de leurs enfants et ont plus peur des dangers (accidents, agressions, etc.) qu'auparavant. Ils deviennent, par ailleurs, de plus en plus exigeants quant à l'encadrement (moniteurs diplômés, formés et préparés à tout, etc.). D'autre part, les colonies et les camps sont trop chers et, en raison de la précarité grandissante de certains parents, ne sont pas accessibles à une certaine partie de la population. Ce changement signifie que les enfants sont plus présents à Genève pendant l'été et qu'il faut repenser les offres pour répondre aux besoins des parents qui travaillent. De fait, le manque de locaux se fait ressentir, les écoles étant fermées pendant les vacances. La ville a été amenée à ouvrir certaines salles au sein des écoles.

En résumé, les intervenants ont souligné l'importance des activités extrascolaires et la nécessité de les valoriser et de les rendre accessibles à tous les enfants, quels que soient leur âge, leur milieu et leurs caractéristiques propres (obésité, etc.). Ces

activités doivent être coordonnées et les informations les concernant doivent être centralisées. En raison de la rythmicité des enfants, les périodicités de travail et de vacances doivent être repensées et mieux adaptées aux besoins des enfants. Parce que les pratiques de garde ont évolué (moins de camps/colonies l'été), l'accès aux infrastructures (salles, etc.) et aux activités extrascolaires doit être garanti à l'ensemble des enfants/adolescents qui restent à Genève pendant l'été.

VII. Points forts et conclusions de l'atelier

« Associations extrascolaires »

Jacques-Antoine Gauthier

L'atelier est composé de représentants des associations extrascolaires qui encadrent un contact direct avec les parents, car, il a été remarqué, qu'une méconnaissance du système éducatif suisse par les familles augmente la probabilité d'avoir des jeunes en échec scolaire. Le besoin d'avoir des brochures explicatives de la mission de certaines associations en plusieurs langues à l'attention des migrants est souligné.

Les participants ont relevé être dans un contexte de société où il n'est plus vraiment concevable d'avoir un enfant qui va simplement au terrain jouer au foot sans qu'il y ait une médiation par un adulte ou une surveillance. La présence d'enfants, seuls ou entre pairs, dans l'espace public est vécue comme préoccupante. Les ludothèques voient affluer le mercredi des enfants non-accompagnés, car leurs parents préfèrent les savoir là-bas plutôt que seuls à l'extérieur. Ceci demande aux ludothécaires de développer des compétences en matière d'animation, tâche plutôt dévolue aux maisons de quartier. Aujourd'hui certaines maisons de quartier sont construites sans espace extérieur. Plusieurs participants pensent qu'il faudrait au contraire rendre la rue, l'espace extérieur et les parcs aux enfants et au public. Ce sont les parents qui craignent de laisser leurs enfants faire les trajets jusqu'à l'école ou jouer seuls dans le préau, car ils sont habitués à les confier à une structure institutionnelle depuis la prime enfance. Lorsque les enfants arrivent au cycle d'orientation, nombre de parents se sentent perdus par rapport à l'absence de prise en charge extrascolaire. Les triporteurs de l'association Pré en Bulle sont évoqués comme un exemple d'activité qui crée des liens entre les gens aux abords des écoles et qui permet aux parents de s'habituer à laisser leur enfant de manière autonome au parc en présence d'un adulte. L'association Pré en Bulle est subventionnée notamment par la Ville de Genève, qui au travers du service des écoles, développe des activités extrascolaires sur le temps du GIAP. La Ville de Genève propose divers ateliers découvertes de six mois à une année, qui touchent environ dix mille enfants par année.

Afin de décharger les structures étatiques et de créer du lien social, l'association des parents d'élèves d'une école des Pâquis a fait circuler un questionnaire en demandant aux parents d'indiquer quand ils avaient besoin de faire garder leur enfant et quand ils pouvaient en garder d'autres, dans le but d'échanger des services. Dans la même veine, on pourrait imaginer que les employés puissent se voir accorder de temps en temps un congé de quelques heures pendant lequel ils prendraient à charge un groupe d'enfants. Entrer dans un processus de réflexion plus ouvert est d'autant plus nécessaire que le choix a été fait à Genève de réduire le rôle de l'État dans ce type d'activité.

En conclusion et dans l'immédiat, on peut s'attendre à une augmentation de la demande en matière de garde car les parents travaillent de plus en plus à plein temps. En Europe, 80 à 85% des enfants sont pris en charge toute la journée, contre

environ 70 % pour l'instant à Genève. les enfants en dehors des temps scolaires et également pendant les vacances et les loisirs.

Intervenant-e-s :

Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR)	Florence Fragnières et Guillermo Montano
Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	Jean-Pierre Pahud
Volleyball club - Etoile Genève	Fahed Elbahri
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	Lene Gjessing Jensen
Ville de Genève	Isabelle Widmer
Fédération des cuisines et restaurants scolaires	Reinier Zoetewij

D'une manière générale, l'offre institutionnelle et associative est très riche sur la place genevoise en termes d'accueil extrascolaire et extrafamilial. L'association qui accueille le plus d'enfants est le Groupe Intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) avec 70% des enfants genevois âgés entre 4 et 17 ans (15'000 à midi et 6'800 l'après-midi). Ces dernières années, la fréquentation du parascolaire a augmenté de 6 à 8% par année entraînant l'engagement de 150 à 200 collaboratrices/teurs annuellement. La fréquentation a augmenté plus que les inscriptions, ce qui signifie que les enfants qui se rendaient auparavant au parascolaire une à deux fois par semaine y vont maintenant trois à quatre fois. Répondre à la demande en constante augmentation, également en termes d'horaires, tout en améliorant la qualité de la prestation est le défi principal du GIAP. Cette croissance de la demande conjuguée à la rareté des locaux sur le canton a créé une crise structurelle et l'attribution des locaux est problématique et soulève parallèlement la question du déplacement des enfants d'un lieu à l'autre dans le réseau. Le Service des écoles de la ville de Genève, est également actif dans le para- et le péri-scolaire et complète l'offre du GIAP qui investit plutôt le secteur extra-scolaire (ateliers découverte six fois par an, 1'500 participant-e-s, la Villa Yoyo).

Un point soulevé notamment par la FCLR et reconnu à plusieurs titres comme étant paradoxal est celui de l'action des associations sous un régime des trois 'P' (Plaisirs – Participation - Partenariat), alors qu'elles sont confrontées à une demande croissante de professionnalisation, qui rend leur action plus difficile (voir à ce titre la charte de la FCLR : <http://www.fclr.ch/charte-cantonale/>). Les associations sont soumises à des demandes institutionnelles formelles plus complexes et contraignantes en termes de planification. La participation des bénévoles à

l'animation et à la gestion des lieux d'animation est reconnue par tous les participant-e-s comme essentielle. Pour faire vivre l'esprit associatif, il faut que la population conçoive les associations comme des lieux ouverts dans lesquels elle peut s'investir. De manière générale, l'exigence croissante de compétences a des répercussions sur les prix des prestations qui augmente, ce qui rend le financement plus difficile. A ceci un contact direct avec les parents, car, il a été remarqué, qu'une méconnaissance du système éducatif suisse par les familles augmente la probabilité d'avoir des jeunes en échec scolaire. Le besoin d'avoir des brochures explicatives de la mission de certaines associations en plusieurs langues à l'attention des migrants est souligné.

Les participants ont relevé être dans un contexte de société où il n'est plus vraiment concevable d'avoir un enfant qui va simplement au terrain jouer au foot sans qu'il y ait une médiation par un adulte ou une surveillance. La présence d'enfants, seuls ou entre pairs, dans l'espace public est vécue comme préoccupante. Les ludothèques voient affluer le mercredi des enfants non-accompagnés, car leurs parents préfèrent les savoir là-bas plutôt que seuls à l'extérieur. Ceci demande aux ludothécaires de développer des compétences en matière d'animation, tâche plutôt dévolue aux maisons de quartier. Aujourd'hui certaines maisons de quartier sont construites sans espace extérieur. Plusieurs participants pensent qu'il faudrait au contraire rendre la rue, l'espace extérieur et les parcs aux enfants et au public. Ce sont les parents qui craignent de laisser leurs enfants faire les trajets jusqu'à l'école ou jouer seuls dans le préau, car ils sont habitués à les confier à une structure institutionnelle depuis la prime enfance. Lorsque les enfants arrivent au cycle d'orientation, nombre de parents se sentent perdus par rapport à l'absence de prise en charge extrascolaire. Les triporteurs de l'association Pré en Bulle sont évoqués comme un exemple d'activité qui crée des liens entre les gens aux abords des écoles et qui permet aux parents de s'habituer à laisser leur enfant de manière autonome au parc en présence d'un adulte. L'association Pré en Bulle est subventionnée notamment par la Ville de Genève, qui au travers du service des écoles, développe des activités extrascolaires sur le temps du GIAP. La Ville de Genève propose divers ateliers découvertes de six mois à une année, qui touchent environ dix mille enfants par année.

Afin de décharger les structures étatiques et de créer du lien social, l'association des parents d'élèves d'une école des Pâquis a fait circuler un questionnaire en demandant aux parents d'indiquer quand ils avaient besoin de faire garder leur enfant et quand ils pouvaient en garder d'autres, dans le but d'échanger des services. Dans la même veine, on pourrait imaginer que les employés puissent se voir accorder de temps en temps un congé de quelques heures pendant lequel ils prendraient à charge un groupe d'enfants. Entrer dans un processus de réflexion plus ouvert est d'autant plus nécessaire que le choix a été fait à Genève de réduire le rôle de l'État dans ce type d'activité.

En conclusion et dans l'immédiat, on peut s'attendre à une augmentation de la demande en matière de garde car les parents travaillent de plus en plus à plein temps. En Europe, 80 à 85% des enfants sont pris en charge toute la journée, contre

environ 70 % pour l'instant à Genève. s'ajoute le non-paiement des prestations par un certain nombre de personnes. Les cuisines scolaires sont particulièrement confrontées à ce problème étant donné qu'elles ne sont pas autorisées à exclure un enfant en cas d'absence de non-paiement des prestations par les parents. Les sommes dues aux cuisines scolaires sont énormes et structurellement, la Fédération des cuisines et restaurants scolaires estime atteindre ses limites et regrette le désintérêt des parents pour son action. Ici aussi la demande croissante de professionnalisation des prestations rend plus difficile l'engagement de bénévoles elle manque de bénévoles et tend à faire augmenter les coûts.

Un exemple intéressant a été donné par la représentante de la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève (dont l'origine remonte à 1908) qui constate que les colonies de vacances sont de moins en moins attractives en termes de nombre de colonies par année sur le canton, alors qu'elles fournissent des prestations de plein air du type « découverte de la nature ». Ces activités « simples » sont considérées comme pas assez attractive et élaborées, alors qu'on a là une prestation peu coûteuse qui sont d'une certaine manière dans l'air du temps (valorisation de la nature). Pour répondre aux nouvelles exigences sur la qualité de l'accueil et recevoir ainsi des subventions, la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève doit investir toujours plus dans la formation de jeunes moniteurs qui sont souvent des étudiants travaillant dans l'encadrement le temps de deux ou trois étés. Des sponsorings privés ont été recherchés, mais les entreprises veulent des activités innovantes, alors que les colonies privilégient la marche et les activités simples. Un paradoxe relevé est le fait que si l'activité proposée n'est pas faite sur le sol genevois, il n'est pas possible d'en faire la promotion. Il a été demandé à la Fédération des colonies de vacances de rajeunir son image.

La discussion a aussi porté sur les offres qui sont centrées sur les aspects plus problématiques de la prise en charge, c'est-à-dire qui s'adressent à des personnes en rupture scolaire, issus de l'immigration, dans une certaine précarité ou connaissant une combinaison des trois. Le travail de certaines associations, comme la Maison Kultura (<http://www.kultura.ch>) ou Kids Genève (<http://www.kidsgeneve.com>), vise une resocialisation des membres des familles concernées à travers par exemple une meilleure compréhension du système scolaire. Cela a pour but de récupérer les jeunes en difficulté et de leur permettre notamment de se représenter à des concours d'entrée dans des formations certifiantes de type apprentissage. La Maison Kultura, par exemple, cherche à établir un contact direct avec les parents, car, il a été remarqué, qu'une méconnaissance du système éducatif suisse par les familles augmente la probabilité d'avoir des jeunes en échec scolaire. Le besoin d'avoir des brochures explicatives de la mission de certaines associations en plusieurs langues à l'attention des migrants est souligné.

Les participants ont relevé être dans un contexte de société où il n'est plus vraiment concevable d'avoir un enfant qui va simplement au terrain jouer au foot sans qu'il y ait une médiation par un adulte ou une surveillance. La présence d'enfants, seuls ou entre pairs, dans l'espace public est vécue comme préoccupante. Les ludothèques

voient affluer le mercredi des enfants non-accompagnés, car leurs parents préfèrent les savoir là-bas plutôt que seuls à l'extérieur. Ceci demande aux ludothécaires de développer des compétences en matière d'animation, tâche plutôt dévolue aux maisons de quartier. Aujourd'hui certaines maisons de quartier sont construites sans espace extérieur. Plusieurs participants pensent qu'il faudrait au contraire rendre la rue, l'espace extérieur et les parcs aux enfants et au public. Ce sont les parents qui craignent de laisser leurs enfants faire les trajets jusqu'à l'école ou jouer seuls dans le préau, car ils sont habitués à les confier à une structure institutionnelle depuis la prime enfance. Lorsque les enfants arrivent au cycle d'orientation, nombre de parents se sentent perdus par rapport à l'absence de prise en charge extrascolaire. Les triporteurs de l'association Pré en Bulle sont évoqués comme un exemple d'activité qui crée des liens entre les gens aux abords des écoles et qui permet aux parents de s'habituer à laisser leur enfant de manière autonome au parc en présence d'un adulte. L'association Pré en Bulle est subventionnée notamment par la Ville de Genève, qui au travers du service des écoles, développe des activités extrascolaires sur le temps du GIAP. La Ville de Genève propose divers ateliers découvertes de six mois à une année, qui touchent environ dix mille enfants par année.

Afin de décharger les structures étatiques et de créer du lien social, l'association des parents d'élèves d'une école des Pâquis a fait circuler un questionnaire en demandant aux parents d'indiquer quand ils avaient besoin de faire garder leur enfant et quand ils pouvaient en garder d'autres, dans le but d'échanger des services. Dans la même veine, on pourrait imaginer que les employés puissent se voir accorder de temps en temps un congé de quelques heures pendant lequel ils prendraient à charge un groupe d'enfants. Entrer dans un processus de réflexion plus ouvert est d'autant plus nécessaire que le choix a été fait à Genève de réduire le rôle de l'État dans ce type d'activité.

En conclusion et dans l'immédiat, on peut s'attendre à une augmentation de la demande en matière de garde car les parents travaillent de plus en plus à plein temps. En Europe, 80 à 85% des enfants sont pris en charge toute la journée, contre environ 70 % pour l'instant à Genève.

VIII. Points forts et conclusions de l'atelier « Entreprises »

Jean-Michel Bonvin

L'atelier est composé de représentants des entreprises et d'associations en lien avec les entreprises.

Intervenant-e-s :

Eric Dubouloz	Ecoservices
Carol Zraggen Linser	Chambre économique sociale et solidaire
Diana de la Rosa	Association romande de conseils aux entreprises sur la garde d'enfants (ARCE)
Olivier Sandoz	Fédération des Entreprises romandes (FER)

L'atelier a traité du rôle des entreprises relativement à la thématique de la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants de 4 à 18 ans. Il s'est articulé autour de quatre points principaux.

Tout d'abord, l'atelier a mis en évidence que les entreprises soucieuses de prendre en compte les questions familiales suivent deux voies différentes. Elles peuvent tout d'abord aménager l'organisation du temps de travail pour tenir compte des nécessités familiales. Ecoservices impose ainsi un temps de travail de maximum 80% à l'ensemble de ses collaborateurs avec une rémunération calculée sur cette même base de 80%, sans que cela n'influe négativement sur les possibilités de promotion au sein de l'entreprise. De même, une certaine flexibilité des horaires est favorisée dans la mesure où cela ne nuit pas au bon fonctionnement de l'entreprise. L'objectif explicite est de libérer du temps pour les autres activités, familiales ou de loisir. D'une certaine façon, l'entreprise accepte de restreindre son champ d'action pour laisser de la place aux activités extra-professionnelles. Il s'agit d'une démarche volontariste, à visée militante, que ses promoteurs estiment nécessaire pour faire évoluer les pratiques. L'entreprise connaît de bons résultats économiques et la qualité de son travail est reconnue. Ce qui peut s'expliquer par le fait que la productivité est sans doute supérieure à ce qu'elle serait si tous les employés travaillaient à 100%. En outre, les collaborateurs acceptent bien ce système et ne souhaitent pas en changer. Cet exemple semble toutefois exceptionnel et un peu décalé par rapport aux normes sociales dominantes. Les participants ont ainsi souligné le côté culturellement peu accepté de telles pratiques, qui explique le peu d'empressement des autres entreprises à les adopter. De même, la question de la

cotisation au 2^{ème} pilier (LPP) a été évoquée pour souligner le fait que les personnes engagées à temps partiel peuvent être pénalisées à cet égard.

La deuxième possibilité consiste à importer les questions familiales au sein même de l'entreprise ou, symétriquement, à exporter l'entreprise dans la famille. Dans ce deuxième modèle, il ne s'agit plus de restreindre le champ d'action de l'entreprise, mais d'une certaine façon de faire en sorte que les tâches familiales ne puissent pas être conçues comme un obstacle au déploiement de l'activité économique. Les *family-friendly firms*, qui prévoient des crèches d'entreprises ou des systèmes de prise en charge des enfants au sein même des entreprises (voire par des partenaires externes sollicités par les entreprises), permettent ainsi aux employés de travailler plus longtemps sans avoir à s'inquiéter du bien-être de leur progéniture. Dans le même esprit, les systèmes de *home office* ou de télétravail permettent d'importer le travail à la maison. Dans les deux cas, l'objectif consiste à parvenir à des solutions *win-win* à l'avantage des employés (déchargés du souci de trouver une solution de garde pour leurs enfants) et des employeurs, qui peuvent ainsi compter sur des employés plus impliqués. Une telle solution promeut l'emploi des femmes à temps complet plutôt que le temps partiel. Elle aboutit donc à augmenter la place du travail au sein de l'existence, ce qui pourrait aussi déboucher sur des phénomènes d'intensification du travail.

Ces deux solutions sont inspirées par des philosophies très différentes : d'un côté l'entreprise « s'auto-limite » pour ainsi dire pour faire place aux autres activités, de l'autre elle suit une logique productiviste qui la conduit à assimiler les autres activités pour qu'elles ne nuisent pas aux objectifs de production. L'atelier a évoqué les atouts et limites de chacun de ces modèles sans arriver à une conclusion consensuelle sur la supériorité de l'un des modèles sur l'autre.

Ensuite, l'atelier a abordé la question de la flexibilité du travail sous l'angle de son ambivalence. Les participants ont majoritairement souligné les bienfaits de la flexibilité qui permettent l'individualisation des modes de vie, par exemple en permettant la conciliation entre travail et autres activités, et l'épanouissement des personnes au travail via la diversification des tâches au sein de l'entreprise (polyvalence). Ainsi, la flexibilité des horaires et des taux d'engagement a été vue comme globalement positive dans l'optique d'une meilleure conciliation famille-travail. Le besoin de flexibilité a été présenté par les participants comme une nécessité reconnue à la fois par les travailleurs et les employeurs et les rigidités de la loi à cet égard ont été déplorées. On peut cependant se demander si les diverses formes de flexibilité à l'œuvre dans les entreprises ne sont pas aussi subies par les salariés au nom des exigences de compétitivité des entreprises. Un point essentiel ici consiste dans la possibilité de négocier les modalités concrètes d'application de la flexibilité au sein des entreprises : des parents d'enfants de 4 à 18 ans peuvent-ils par exemple négocier des aménagements d'horaire afin de mieux prendre en compte

les nécessités de la prise en charge de leurs enfants ? Des espaces d'expression sont-ils ouverts pour permettre ou favoriser de telles négociations ? Ce sont là des questions difficiles que l'atelier n'a pas tranché : que se passe-t-il dans le cas, toujours possible même s'il n'est pas fatal, où les exigences de l'entreprise en termes de compétitivité et de disponibilité des travailleurs ne coïncident pas avec celles de la famille ? Dans la plupart des cas, ce sont l'entreprise et ses exigences qui semblent primer et c'est donc la famille qui doit s'adapter ou trouver des solutions alternatives.

La question des vacances scolaires a également été évoquée pour souligner l'absence d'action de l'entreprise dans ce domaine. Même Ecoservices, qui veut libérer du temps pour les tâches extra-professionnelles et notamment familiales, ne considère pas que cette thématique relève de sa compétence. De manière unanime, les participants ont souligné que la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires ne relevait pas du champ de responsabilité de l'entreprise et qu'il appartenait donc aux salariés de trouver des solutions individuelles. Il y aurait ainsi des cas de salariés qui demandent des semaines de congé non-payé pour faire face aux périodes de vacances scolaires, notamment durant l'été. Un participant a même affirmé, sous forme de boutade, que le divorce pouvait faciliter les choses à cet égard, dans la mesure où l'addition des semaines de vacances des deux conjoints séparés pouvait permettre une prise en charge de l'ensemble des vacances estivales. Ces propos montrent bien l'absence de mesures appropriées à propos de cette thématique, les salariées et salariés étant appelés à bricoler des solutions qui au final s'avèrent peu satisfaisantes. Durant l'atelier ont été évoquées la possibilité et la souhaitabilité d'une solution plus globale entérinée par une convention collective, qui pourrait dès lors être appliquée à l'ensemble des entreprises couvertes par la convention collective en question, évitant ainsi le risque d'un désavantage compétitif pour l'entreprise qui déciderait de se montrer plus généreuse que les autres à cet égard. Cette proposition n'a toutefois pas fait l'unanimité des participants.

Enfin, la question de l'offre insuffisante de prise en charge des enfants, que ce soit en bas âge (crèches, jardins d'enfants) ou entre 4 et 18 ans (parascolaire ou autre) a été unanimement soulignée. Le problème des différences entre les offres communales a notamment été mis en avant. Parmi les solutions évoquées figurait la proposition de créer des structures au niveau cantonal (crèche de dépannage, prise en charge extrascolaire, etc.) afin de dépasser les différences observées dans les modes de prise en charge offerts par les communes. Pour cela, il faudrait aussi remettre en question le critère de la commune de domiciliation dans l'accès aux structures existantes. Dans le même esprit, une mise en réseau de ces structures a été suggérée. En outre, un des participants a rappelé la disponibilité des entreprises à financer la création de telles structures : dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE3), elles ont ainsi proposé de contribuer significativement au financement de nouvelles institutions de prise en charge. Il a également été recommandé d'assouplir les conditions de fonctionnement pour les structures privées

qui se mettraient en place, lesquelles pourraient par exemple ne pas être soumises aux mêmes normes salariales (en maintenant cependant les exigences relatives à la qualité de la prise en charge). De tels assouplissements favoriseraient la création de nouvelles structures et permettraient de contribuer à combler l'insuffisance de l'offre en matière de prise en charge extrafamiliale et extrascolaire. De son côté, un autre participant a souligné la nécessité de diminuer la demande d'une telle prise en charge, ce qui pourrait être réalisé par une diminution du temps dévolu à l'entreprise afin de libérer du temps pour la famille. « Travailler moins pour vivre mieux », un tel changement culturel permettrait à ses yeux de résoudre la question de l'insuffisance de l'offre, non pas en augmentant cette offre, mais en réduisant la demande. A cet effet, il conviendrait de faciliter le temps partiel.

L'atelier s'est ainsi signalé par la richesse des débats et des points de vue proposés à la réflexion. Une interrogation transversale a marqué l'ensemble des discussions : revient-il à l'entreprise de s'adapter à la famille, en aménageant l'organisation du travail, les horaires, la durée du travail, etc. ou faut-il au contraire que la prise en charge des tâches familiales s'ajuste en fonction des exigences de l'entreprise ? L'atelier a démontré la volonté unanime des participants de chercher des solutions de compromis entre ces deux extrêmes, mais il a aussi illustré la difficulté d'y parvenir.

IX. Points forts et conclusions de l'atelier « Familles »

Clémentine Rossier

L'atelier est composé de représentants des associations en lien avec les familles.

Intervenant-e-s

Association des familles monoparentales (AFM)	Isabelle Descombes
Couple et Famille	Monika Ducret
Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)	Ida Koppen
Ecole des parents	Katarina Schindler
Caritas-Jeunesse	Noura Tatal Arpin
Centre social protestant (CSP)	Alain Bolle
Mouvement populaire des Familles (MPF)	Jean Blanchard

Les différentes associations familiales ayant participé à cet atelier ont une vision systémique de leur travail auprès des familles. Les familles sont diverses, complexes et font donc face à des problèmes également complexes. Dans ce cadre, l'accueil extrascolaire (AES) n'occupe qu'une petite place. C'est lors de moments de transition comme un divorce ou un retour à l'emploi que l'AES peut devenir source de tension. En effet, lorsqu'il s'agit d'organiser cet AES dans une organisation familiale déjà complexe (des parents séparés habitants différents quartiers, par exemple), la situation peut devenir conflictuelle et ceci peut constituer un frein à l'utilisation de l'AES. De plus, dès leurs 13-14 ans, l'avis des enfants est pris en compte dans le choix des activités, ce qui ajoute encore de la complexité à l'organisation.

L'AES a été discuté du côté de la demande et de l'offre. Concernant la **demande**, les familles semblent avoir des attentes de plus en plus élevées face au contenu des AES. Les parents ne cherchent pas uniquement à faire garder leur enfant mais veulent une « plus-value éducative ». Il ne suffit plus de proposer un camp dans la nature, par exemple, il s'agit également d'expliquer ce que les enfants vont apprendre durant ce camp.

Ceci rejoint l'idée plus générale d'une angoisse des parents face à la réussite scolaire de leurs enfants. Prolonger l'école en devenant l'enseignant de son enfant à la maison lors des devoirs ou encore pendant les vacances semble une pratique courante. Plus largement, l'insécurité du monde du travail semble pousser les parents à "coacher" leurs enfants sur tout. Il s'agit de pousser son enfant à être le

meilleur partout. Cette pratique est source de tensions et bien souvent les familles qui viennent en consultation auprès des différentes associations familiales le font en raison de problèmes scolaires de leur enfant.

Face à cette complexité des organisations familiales mais également face à des parents bien souvent surmenés par leur vie professionnelle, une des recommandations de plusieurs associations familiales est d'avoir un panel d'offre d'AES claires et facilement accessibles. Des offres moins institutionnalisées, demandant le moins de travail administratif possible aux parents semblent être la solution la plus adaptée. Une idée originale avancée est la mise en place d'un réseau d'échange de service pour la garde d'enfant, réseau sur le mode SEL (Système d'Echange Local). Cette idée a toutefois suscité quelques réticences : il faudrait qu'un cadre juridique clair soit mis en place, garantissant la sécurité des enfants.

Du côté de l'**offre**, le premier constat largement partagé par les participants est que le manque principal d'AES se situe en âge préscolaire et non pas en âge scolaire. Toutefois, il a été souligné que bien que la diversité de l'offre soit satisfaisante pour les enfants en âge scolaire, les centres aérés des maisons de quartier sont pris d'assauts (longues listes d'attentes) alors que les camps peinent à se remplir. Une participante souligne le succès des organismes insérés dans la vie du quartier, comme le sont les maisons de quartier. Une réadaptation de l'offre semble donc nécessaire.

L'offre en AES semble par contre particulièrement pauvre pour les adolescents (16-18 ans). Dans cette tranche d'âge, les jeunes ont besoin de lieux de rencontre "libres", non institutionnalisés. Le manque d'espace de ce type est criant. L'offre d'activités culturelles nocturnes pour cette tranche d'âge est pratiquement inexistante.

Ce constat doit être nuancé, selon certains participants. La FASE organise des activités pour les 16-18 ans. Certaines communes sont à la pointe quant à cela notamment via les TSHM (travailleurs sociaux hors murs). Pourtant, il arrive souvent que les maisons de quartier organisant des activités le soir pour ces jeunes soient la cible de plaintes du voisinage, ce qui entrave leur travail. De plus, les activités de ce type se terminent tôt. Enfin, certains jeunes sont réticents à toute forme d'institution et ne s'approchent donc pas des maisons de quartier.

Certains participants ont également souligné le manque d'espace où ces adolescents peuvent faire valoir leurs compétences, construire leurs identités et exprimer leurs préoccupations.

X. Points forts et conclusions de l'atelier « Institutions publiques de soutien »

Marlène Sapin

L'atelier est composé de représentants de la Ville de Genève et d'autres institutions publiques de soutien.

Intervenant-e-s

FOJ	Olivier Baud
Unité santé Planning familial	Lorenza Bettoli Musy
Service de la jeunesse	Alain Mathieu
OFPC	Jeanne Conscience
Ville de Genève	Fernando Colella

Dans l'atelier consacré à la prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants de 4 à 18 ans par les institutions publiques de soutien à la famille du canton, les discussions se sont moins centrées sur l'accueil extrascolaire et extrafamiliale des enfants de 4 à 12-13 ans durant l'année scolaire ou les vacances, pour aborder des questions en lien avec la situation des enfants et familles en difficulté et en relation à l'accompagnement des jeunes de 12 à 15 ans jusqu'à 25 ans. Bien que celles-là abondent, les prestations et aides à la parentalité discutées ont davantage portées sur les situations difficiles, lourdes d'encadrement, coûteuses, dont la prise en charge incombe le plus souvent aux institutions publiques qui ont pour mission d'offrir soutien et bien-être pour tous les enfants. Une diversité de situations de rupture ont été évoquées : ruptures familiales, ruptures dans le parcours de formation, événements non normatifs, ou risques de désaffiliation. Les besoins et l'accès aux prestations et aides disponibles pour les enfants, les jeunes et les familles les plus vulnérables ont été au centre des débats.

Face à la difficulté d'offrir de l'aide et aux coûts des interventions tardives lors de situations de rupture, l'importance des actions de prévention par des aides ponctuelles, dans un cadre de libre adhésion, a été largement soulignée. Pour offrir ce cadre, la proximité et des relations de confiance avec les bénéficiaires s'avèrent cruciales. Des stratégies doivent être pensées et mises en place pour que les enfants, les jeunes et les familles les plus vulnérables accèdent à l'information sur les offres de prise en charge et d'aides existantes et y recourent. Comme ces familles sont fréquemment désaffiliées, une stratégie pourrait être d'entrer en relation avec elles par le biais informel d'autres familles. Aller vers les familles vulnérables, avec moins de capital économique, social et culturel, qui sont souvent difficilement atteignables est essentiel. Offrir un soutien ponctuel de courte durée, à la demande des parents, permet très souvent de désamorcer une situation conflictuelle avec un

jeune et prévient le risque que la situation ne se détériore et que le problème ne se chronicise.

Un autre point central relevé est l'importance de développer la collaboration entre les différents acteurs. Le travail en réseau et l'intensification de la collaboration entre les différents acteurs publics s'avèrent nécessaires pour répondre aux situations de crises et d'urgence, ainsi que pour offrir des prestations qui s'inscrivent dans des projets globaux, avec une vision sociale cohérente. Une plus grande collaboration entre les acteurs des institutions publiques et privées serait également profitable, notamment avec les entreprises dans le cadre de soutien à la réinsertion dans le système de formation et pour l'accès à des stages par des jeunes en difficulté, ou encore avec les associations de migrants pour l'aide à l'intégration socio-éducative de jeunes avec un passé migratoire. La collaboration entre les institutions publiques avec les parents ou un autre membre des familles des jeunes est aussi souhaitable pour les aider en cas de difficultés scolaires, dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, lors de situation de décrochage scolaire, ou encore dans leur première expériences conjugales et sexuelles. Celle-ci doit cependant être évaluée avec soin selon les situations car des espaces d'expression et de confidentialité doivent être offerts pour les jeunes.

Une vue de l'ensemble des offres d'activités et d'aides offertes par les différentes institutions publiques et privées semble également nécessaire pour évaluer si toutes les cibles sont touchées par ces offres et y accèdent. Une telle démarche permettrait de ne pas multiplier des prestations redondantes et de travailler dans le cadre de projets globaux établis dans une vision sociale cohérente. Certaines offres doivent évoluer, d'autres sont peut-être à créer, mais si elles le sont certaines sont probablement à abandonner selon les ressources disponibles.

Davantage d'échanges avec les acteurs politiques sont aussi souhaitables dans le but d'investir dans des interventions de prévention. En effet, les coûts humains et financiers, massifs lors des interventions tardives, en cas de rupture ou de situation de crise, ont été largement évoqués. Les interventions de préventions sont difficiles à évaluer et à chiffrer, notamment dans une optique de restriction budgétaire, mais il est important d'adopter une politique d'investissement plutôt qu'une politique centrée sur les coûts et leur potentielle économie. Une vision sociale cohérente d'investissement à long terme est à développer à travers des échanges et avec le soutien des acteurs politiques.

Un autre point émergent des discussions est le manque de structure pour l'accueil d'urgence, dans certaines situations non normatives, qui oblige à accueillir des mineurs dans des structures inadaptées, couteuses et qui contribuent à leur stigmatisation, par exemple dans le cas de grossesse d'adolescentes ou des enfants migrants orphelins. Les besoins et les manques de structures d'accueil d'urgence est à identifier clairement. Parmi d'autres manques, la rareté des espaces de rencontre

pour les 12-15 ans a été soulignée. Les prestations pour les jeunes sont aussi à développer davantage. Les maisons de quartier offrent un espace d'accueil pour les jeunes, mais elles sont souvent perçues négativement et la mixité sociale n'y est que rarement présente. Repenser et développer des lieux favorisant l'intégration des jeunes est souhaitable.

Dans une optique centrée sur des interventions de prévention rapides, le travail en réseau de proximité est déterminant pour approcher certaines populations à risque ou aller à la rencontre des jeunes. Cette proximité nécessite d'être présent et d'intervenir hors-murs dans des horaires qui ne se terminent pas à 18 heures. Une grande flexibilité des travailleurs sur le terrain en soirée et lors des week-ends est essentielle, bien que coûteuse et parfois difficile à réaliser. De même, s'adapter aux changements sociaux et travailler avec les nouvelles technologies est indispensable aujourd'hui pour se rapprocher des jeunes.

Aller vers, informer, et amener les enfants et les familles désaffiliées et/ou plus vulnérables à accéder aux prestations et aides disponibles est un des défis les plus importants des différentes institutions publiques de soutien à la famille. Lorsque les familles les plus vulnérables ont recours à des activités extrascolaires et extrafamiliales, la maison de quartier est le plus souvent le seul espace de loisir offert aux enfants. Il faut s'interroger sur le potentiel rôle intégrateur de ces maisons de quartier, travailler leur image, et faciliter les démarches d'accès aux fonds de subventions pour que tous les enfants aient accès aux jeux, aux loisirs, et aux sports, dans le cadre de ces maisons ou dans d'autres espaces d'accueil. Participer dès le jeune âge aux différentes activités culturelles, de loisirs et artistiques permettraient aux enfants et aux jeunes d'être pleinement intégrés et de compenser le manque de ressources économiques, sociales et culturelles de leur milieu d'origine. Investir sur des prises en charge et aides précoces pour les enfants et les familles qui en ont le plus besoin montrera des bénéfices à plus long terme et permettra d'amenuiser les inégalités sociales qui se creusent très tôt dans les trajectoires de vie.

XI. Réflexions et conclusions du colloque

Manuel Tettamanti

A l'issue de cette riche journée de présentations et d'échanges, au moment où la fatigue se fait sentir pour beaucoup, c'est un défi de vous faire part de quelques réflexions et conclusions finales. Ces premières Assises de la famille ont permis la rencontre d'une grande diversité de personnes impliquées dans le travail avec les familles mais venant d'univers parfois très différents. C'est un défi qui relève presque de l'impossible que de mettre en commun et résumer les questionnements et idées évoquées par chacun, les ancrages professionnels de chacun, qui s'expriment dans des langages un peu différents ; il y a des langages de recherche et divers langages professionnels, d'où la difficulté de faire une synthèse avec ces différents langages et les perspectives que l'on a en fonction de son ancrage propre. Plutôt qu'une synthèse, je me contenterai donc, dans les réflexions que je vous propose, de relever, de manière impressionniste, certains concepts qui me semblent ressortir de ces journées et pouvoir continuer à alimenter nos réflexions.

Mais avant d'entrer dans certains contenus spécifiques, j'aimerais souligner que l'intérêt central de ces premières Assises a résidé, me semble-t-il, en premier lieu dans la mise en réseau qu'elle a permis des acteurs concernés par la famille à Genève. En effet, cette journée des Assises ayant permis à différents acteurs de se rencontrer et d'échanger, son utilité est le premier élément à souligner. Pour ma part, en tant que thérapeute aux Hôpitaux Universitaires de Genève j'ai, par exemple, trouvé très utile d'avoir une meilleure idée de la variété des offres pour les familles à Genève et de pouvoir mieux me représenter le réseau des acteurs impliqués dans la prise en charge et l'aide aux familles. Si j'essaye malgré mes réticences de faire une synthèse, je dirais qu'au-delà des contenus spécifiques dans lesquels je vais entrer, la mise en place de cadres de collaboration entre nous a été un élément central de ces premières Assises.

Au niveau des contenus présentés, je relèverai tout d'abord deux dimensions issues des présentations de ce matin qui me semble représenter un cadre possible pour nos réflexions.

Tout d'abord, j'ai trouvé extrêmement intéressante la distinction qui a été faite en sessions plénières entre ce que nous savons (i.e. niveau de l'analyse), ce que nous pouvons (i.e. niveau politique) et ce que nous voulons (i.e. niveau des acteurs). Il me paraît intéressant de reprendre ces conceptions comme cadre général à nos réflexions. Lors de cette journée, s'est posée la question de l'articulation entre ce que nous savons, voulons et pouvons. Une question cruciale à ce propos semble être celle de ce que l'on fait par rapport à ce que l'on sait concernant les familles à

Genève. Comme illustration, le choix de la thématique de notre journée me semble intéressant. En tant que membre du comité d'Avenir Familles, lors de nos réunions de préparation à ces Assises, la question s'est posée au sein du Comité du choix de la thématique portant sur les structures de garde des enfants de 4 à 18 ans, plutôt que sur l'accueil des 0 à 4 ans, qui est aussi un problème conséquent. Nous avons fait ce choix car il nous a semblé qu'avec le problème des crèches et des structures de garde des 0 à 4 ans, on se situait dans ce que nous savions déjà très bien comparativement aux structures pour les enfants de 4 à 18 ans, notamment les manques en Suisse en comparaison européenne. L'enjeu est donc plus pour cette thématique dans le vouloir et le pouvoir par rapport à ce que l'on sait déjà sur le manque de structures d'accueil des 0 à 4 ans. On a donc choisi une thématique qui prêtait davantage à discussion. Le Comité d'Avenir Familles souhaitait réfléchir au comment agir et à ce qui pouvait être transformé. De manière générale, dans ce qui a été dit, il y a des choses que l'on sait déjà, mais la question est de savoir comment avoir un impact sur la situation avec ce que l'on sait. L'échange et la collaboration entre nous sur les questions communes par rapport à ce que l'on identifie comme problèmes et ressources sont des moyens d'améliorer la situation.

Au niveau de ce que nous savons et de la production de nouveaux savoirs utiles à l'action, j'aimerais relever l'importance d'une question sur la nature de nos connaissances apparue lors d'un échange de ce matin entre les participants. Ces échanges ont, me semble-t-il, posé la question de l'articulation possible entre des savoirs plus quantitatifs, basés sur des statistiques, avec des savoirs plus qualitatifs. Un des enjeux est d'utiliser les données statistiques pour appuyer un vouloir, pour renforcer un pouvoir notamment chez ceux en charge des décisions concernant la politique de la famille. Il y a une articulation à faire entre des données qualitatives et celles quantitatives à laquelle Avenir Familles peut participer. Un exemple a été donné lors de la discussion sur les familles vulnérables, en particulier concernant l'identification des familles monoparentales. Le représentant du Service de Protection des Mineurs (SPMI) a demandé ce que l'on entendait par familles monoparentales. Du point de vue du SPMI, une famille monoparentale peut être un père absent, un père décédé, toute la grande précarité, qui peut se retrouver au SPMI. Dans l'étude statistique, qui a été présentée en session plénière, on peut penser que les problèmes spécifiques aux familles vues au SPMI vont peu ressortir dans ce genre d'enquêtes par questionnaire. Et que même si certaines de leurs difficultés correspondent à celles évoquées pour les familles monoparentales, comme le manque de capital social et la précarité, les spécificités de leurs problèmes échappent à ce genre d'enquête. Mais grâce à la collaboration entre l'expérience des collaborateurs du SPMI et l'expérience des chercheurs, il y a des croisements et articulations possibles entre ces différentes sources de données, c'est un des défis et la richesse de ce que l'on peut faire dans le cadre d'Avenir Famille.

Deuxièmement, un autre point apparu dans une des plénières de ce matin est

l'articulation entre les individus et leurs contextes avec la question des motifs invoqués par les acteurs en matière de choix de garde extrafamiliale. Il y a un chiffre qui m'a intrigué et que je laisse comme question en suspens : il est apparu que pour les familles ce qui est déterminant en matière de choix de garde n'est pas nécessairement le coût d'une prestation. Par contre, un autre chiffre indiquait que le 45% des non-prises en charge sont dues à des raisons financières. Je me suis demandé qu'elle était la compréhension par les acteurs de leur vécu et comment on intègre cette articulation entre ce que l'on perçoit de soi, de possibles rationalisations sur sa situation, et sa relation aux institutions. Le croisement des savoirs peut être intéressant par rapport à cette question afin de sortir un peu d'une représentation qui se centre uniquement sur les choix des acteurs, des familles qui tend à les sur-responsabiliser pour leur situation.

En guise de réflexions et conclusion finale, je voudrais évoquer, de manière pointilliste, quelques concepts retenus à l'issue de notre journée :

Rythmes : Comme il a été souligné dans une des présentations de la matinée, l'attention aux rythmes est primordiale. En suivant cette terminologie on peut considérer que l'un des enjeux sous-jacents à notre discussion de ce jour sur les structures d'accueil extrafamiliales et extrascolaires est celui de la coordination des rythmes des enfants, ceux des parents et ceux des changements sociaux (i.e. dans la politique familiale). On nous a indiqué que les enfants qui semblent le plus en difficulté au niveau de leurs apprentissages sont ceux avec le moins de temps parental (en particulier maternel) du moins jusqu'à 7 ans environ.

Réseau : Dans les discussions, l'importance du travail en réseau a souvent été soulignée. Le travail en réseau peut être important à différents niveaux : il y a le travail en réseau avec les familles, avec les gens que l'on suit en tant que professionnels, entre professionnels et au sein d'une famille. Le défi du travail en réseau entre professionnels est de diminuer la surcharge de certaines familles, qui a été constatée lors de ces journées. Il faut essayer de diminuer la charge que portent les familles pour s'orienter et dans ce sens, il a été utile de voir ce qui était disponible. J'ai maintenant une connaissance nouvelle de ce que je pourrais proposer à des familles rencontrées en thérapie et c'est aussi l'intérêt de la mise en réseau de ce genre de journée.

Coûts-Bénéfices : Au-delà de l'idée du manque qu'il peut y avoir dans certaines structures ou le manque d'argent qui a été relevé, il est beaucoup ressorti pendant cette journée qu'il y a dans bien des cas l'argent nécessaire, la question étant plutôt de savoir où est mis l'argent, comment et à quel moment l'utiliser. Dans l'idée de prévention, a également été évoquée la question du moment et de la façon dont on calcule les coûts et bénéfices d'une intervention. Quelle vue peut-on avoir sur le long terme d'une intervention précoce ? Quel bénéfice d'intervenir dans une famille à un moment donné pour éviter une précarisation et l'utilisation d'aides sociales ? C'est un

enjeu et comment on calcule ces coûts-bénéfices est un défi au niveau de ce que nous savons. Comment faire cette évaluation et sur quelle période ? Je connais peu d'études des coûts-bénéfices qui offrent une vision sur le long terme par exemple. J'ai l'impression qu'on se trouve parfois dans des silos, qui empêchent d'avoir une vision globale et de voir comment des coûts limités à un endroit vont se reporter sur une autre structure. C'est un défi de la mise en commun d'identifier cette idée de coûts-bénéfices dans une perspective large. Comment évaluer par exemple les reports de coûts d'une institution à une autre ?

Systemique : Importance d'avoir une vision systémique plus globale dans la collaboration que l'on peut avoir qui est utile à l'intervention dans des situations spécifiques et qui est utile à cette mise en commun. Revenons par exemple sur les résultats qui nous ont été présentés qui montrent que les enfants qui semblent le plus en difficulté au niveau de leurs apprentissages sont ceux avec le moins de temps parental (en particulier maternel) du moins jusqu'à 7 ans environ. Une lecture systémique de cette question doit être faite plutôt qu'une lecture pointant uniquement, comme cela a été souvent fait dans le passé, les mères et leurs défaillances.

Inégalités sociales et vulnérabilités : Je voudrais terminer par une petite réflexion sur le défi que présentent les familles vulnérables aux inégalités sociales et aux effets du stress. Il peut y avoir une diffusion du stress. On a parlé des stress parentaux, mais en creux apparaissaient les stress maternels, car les mamans étaient au centre des stress. A cela on peut ajouter le stress des professionnels. Tous ces facteurs de stress sont des sources de vulnérabilité et ne sont pas répartis de la même manière selon les milieux sociaux. Le recours aux ressources ne semble également pas être le même selon les milieux. L'étude présentée sur la situation genevoise indique, par exemple, que les parents cadres supérieurs ont plus recours à des structures de garde privées alors que les cadres moyens ont plus recours à l'Etat. Les parents ouvriers ou employés sont étonnamment ceux qui demandent le moins d'aide alors qu'ils en ont sans doute le plus besoin. Leur accès à une aide dont ils pourraient bénéficier est donc un défi. Le défi est similaire pour ce qui concerne les familles monoparentales et/ou issues de la migration qui ne semblent pas recourir aux services de l'Etat autant qu'elles en auraient besoin.